

# **BILAN D'ACTIVITÉ 2021**

ET PERSPECTIVES 2022 DU CCAS

## Table des matières

I.	Présentation générale du CCAS .....	2
	Le CCAS, c'est quoi ? .....	2
II.	Les événements marquants de 2021 .....	3
	La poursuite de la crise sanitaire .....	3
	La réalisation de l'analyse des besoins sociaux .....	4
III.	Les ressources du CCAS en 2021 .....	6
	Les ressources financières .....	6
IV.	Politique d'action sociale : bilan d'activité 2021 .....	8
	L'accueil, l'information et l'orientation des personnes en 2021 .....	8
	L'instruction des aides sociales en 2021 .....	9
	a. Aide sociale légale.....	10
	b. Fonds d'aide aux jeunes.....	10
	c. Élections de domicile .....	11
	L'accompagnement des bénéficiaires de RSA.....	12
	d. Les actions collectives.....	12
	Les aides facultatives en 2021 .....	13
	a. L'épicerie sociale.....	13
	b. Les aides de secours d'urgence.....	14
	c. Les aides accordées par la commission permanente du CCAS .....	15
	d. Le logement social .....	19
	Le programme de réussite éducative .....	20
V.	Politique auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap : bilan d'activité 2021 .....	22
	L'aide à la vie quotidienne et le soutien des aidants en 2021 à domicile .....	22
	a. L'aide à domicile, le portage de repas et la téléassistance .....	22
	b. L'animation auprès des personnes âgées en situation de handicap .....	27
	Le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) .....	27
	Le service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD).....	28
	L'équipe d'appui en adaptation et réadaptation .....	29
	La direction accueil aidants-aidés .....	31
	a. L'équipe mobile Alzheimer (EMA).....	31
	b. L'accueil de jour .....	32
	c. La plateforme d'accompagnement et de répit .....	33
	L'hébergement des personnes âgées en 2021 .....	35
	a. L'hébergement à titre permanent .....	35
	b. L'hébergement à titre temporaire .....	36
VI.	Bilan 2021 et perspectives 2022 .....	38

# BILAN D'ACTIVITÉ 2021 ET PERSPECTIVES 2022 DU CCAS DE LAVAL

## I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CCAS

### Le CCAS, c'est quoi ?

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles, **"le Centre communal d'action sociale est un établissement public administratif communal ou intercommunal. Il est administré par un conseil d'administration présidé par le maire."**

Le CCAS de la ville de Laval s'inscrit pleinement dans l'organisation de la ville. Le CCAS dispose de la personnalité juridique et constitue une **personne morale de droit public** distinct de la commune lui conférant ainsi l'**autonomie juridique** : budget propre, voté par le conseil d'administration, capacité d'être employeur, d'avoir un patrimoine mobilier et immobilier, d'agir en justice, de souscrire ses propres engagements (conventions, marchés publics...).

Son personnel relève du statut de la fonction publique territoriale.

Selon l'article L. 123-5 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), le CCAS :

- **"anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables"** ;
- **"participe à l'instruction des demandes d'aide sociale"** ;
- **"participe aux dispositifs d'insertion sociale et professionnelle"** ;
- **"peut créer et gérer directement tout établissement ou service à caractère social ou médico-social"**.

## II. LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE 2021

### La poursuite de la crise sanitaire

En 2021, le CCAS est resté fortement impacté par la crise sanitaire débutée en 2020. En effet, les différents rebonds épidémiques, ainsi que la gestion de la campagne vaccinale ont entraîné un impact fort sur l'organisation des services.

En effet, du fait de la fragilité des publics accompagnés (personnes âgées, en situation de handicap, de fragilité ou de précarité) et de la nécessité d'assurer l'ouverture des services sans fermeture ni rupture, le CCAS a été tenu de maintenir la grande majorité de ses activités – en s'adaptant toujours aux recommandations sanitaires en vigueur – avec, pour de nombreux services, des besoins de personnels et de moyens supplémentaires. Une vigilance très forte a été portée à un juste équilibre entre protection des personnes fragiles et maintien de lien social pour éviter les phénomènes d'isolement.

Le CCAS a également participé en interne à une campagne de vaccination des résidents et du personnel de ses deux résidences de l'EHPAD, avec un accompagnement des agents comme des résidents sur les enjeux de la vaccination et l'intérêt de la protection vaccinale au sein de l'établissement. Il a été noté une forte adhésion à la vaccination dès janvier 2021 au moment du lancement de la campagne. Les agents des autres services du CCAS ont ensuite également été accompagnés pour s'inscrire pleinement dans cette campagne vaccinale.

#### Le centre de vaccination de Laval

En fin d'année 2020, la stratégie vaccinale de lutte contre le COVID-19 a été organisée en plusieurs temps avec pour phase initiale, une priorité donnée aux résidents d'EHPAD. Rapidement en début d'année 2021, la campagne de vaccination a dû s'accélérer et a concerné les soignants de plus de 50 ans ou à risque de forme grave puis les personnes âgées de 75 ans pour y inclure aussi les personnes présentant une comorbidité. La vaccination a ensuite été généralisée par phase successive à toute la population âgée de plus de 5 ans.

L'ouverture de centres de vaccination a, par conséquent, été recommandée pour faire face à la nécessité d'accélérer la campagne vaccinale. Afin de répondre à l'urgence sanitaire, la Ville de Laval a répondu favorablement à la demande de l'État d'ouvrir un centre de vaccination à Laval. Ainsi a-t-il été proposé la mise à disposition de la salle polyvalente au Préfet de la Mayenne.

Le centre a ouvert le 18 janvier 2021, cinq jours sur sept, en plus d'opérations régulières pendant des week-ends.

L'ouverture de ce centre de vaccination a été rendue possible grâce aux partenariats avec : le Centre hospitalier de Laval qui fournissait le matériel médical et les produits pharmaceutiques et assurait la livraison quotidienne des vaccins, le Conseil départemental de la Mayenne, la Protection civile et la CPAM, ainsi que la mobilisation des médecins et infirmiers libéraux et retraités dont les plannings étaient organisés par le médecin référent.

La Ville de Laval et le CCAS ont mis à disposition des moyens matériels, logistiques et humains (notamment une dizaine d'agents qui sont quotidiennement mobilisés pour assurer la coordination, l'accueil à l'entrée et dans les salles d'attentes, la surveillance post-vaccinale et la sécurité des lieux).

Un à deux médecins et entre 4 et 12 infirmières libérales ou retraitées étaient présents chaque jour, rejoints par des étudiants en médecine ou en pharmacie. Depuis janvier 2021, plus de 150 professionnels de santé sont intervenus sur place.

Fin décembre 2021, la Ville, le CCAS et Laval-Agglomération continuaient de déployer d'importants moyens matériels, logistiques et humains. Deux coordinatrices recrutées par la Ville restaient mobilisées sur place. Chaque jour, une dizaine d'agents municipaux assuraient la coordination, l'accueil à l'entrée et dans les salles d'attente, la saisie des dossiers et la sécurité des lieux. Pendant un an, une centaine d'agents de la Ville et du CCAS ont ainsi été mobilisés. Certaines communes de Laval Agglomération ont aussi ponctuellement mis à disposition des agents. Quelques bénévoles se sont également proposés et, durant l'été, des étudiants ont été recrutés en renfort.

La Ville a fait appel à la Protection civile pour la gestion du poste de secours et pour le pré-accueil du public.

Compte tenu de la reprise épidémique et de la généralisation de la 3<sup>e</sup> dose de rappel, le centre continue de fonctionner selon les mêmes modalités en 2022.

En 2021, **160 000 injections** ont été réalisées avec les répartitions suivantes :

- 36 % de Lavallois ;
- 46 % d'habitants de Laval-Agglomération (hors Laval) ;
- 10 % d'habitants du département (hors Laval-Agglomération) ;
- 7 % d'habitants hors département.

### La réalisation de l'analyse des besoins sociaux

Le cadre réglementaire entourant l'analyse des besoins sociaux (ABS) a initialement été posé le 6 mai 1995 (décret 95-262). Dès les origines, une fonction essentielle lui a été allouée, puisque c'est à partir d'elle que l'action sociale communale doit être conçue. Ce sont les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS) qui ont été chargés de sa réalisation, l'analyse devant porter sur l'ensemble de la population. Pendant plus de vingt ans, elle devait être renouvelée chaque année.

Le décret 2016-824 du 21 juin 2016 est venu apporter des modifications à l'exercice de l'ABS, en supprimant l'annualité de la démarche. L'ABS consiste désormais en un diagnostic sociodémographique à réaliser en début de mandat municipal en lien avec les partenaires présents sur le territoire et à assortir de possibles analyses thématiques les années suivantes.

Pour compléter l'analyse socio-démographique réalisée par le cabinet Compas, et afin de donner à cette analyse une dimension partenariale, de nombreux acteurs sociaux et médico-sociaux du territoire ont été sollicités pour enrichir les travaux de leurs témoignages, problématiques et enjeux identifiés. Toutes les communes de l'agglomération ont également été invitées à participer à cette démarche en faisant état des problématiques rencontrées à leur échelle. Ce travail partenarial a notamment été réalisé par le biais d'un questionnaire adressé à l'ensemble de ces acteurs.

Les enjeux suivants sont ressortis de cette démarche d'analyse des besoins sociaux :

#### **ACCOMPAGNER LES ÂGES DE LA VIE**

- Permettre le **parcours résidentiel** des familles et répondre à l'évolution des structures familiales
- Adapter la réponse et les services aux évolutions des besoins des **familles** (modes de garde, péri-scolaire, accompagnement à la **parentalité**, adolescents...)

- Accompagner l'insertion professionnelle et les besoins spécifiques des **jeunes adultes**
- Anticiper l'évolution des besoins liés au **vieillessement** de la population (isolement, perte d'autonomie, lien social, aidants, parcours résidentiel, accès et maintien dans le logement, adaptation des logements, accès aux droits, accès aux soins, mobilité...)
- Lutter contre l'accentuation des situations d'**isolement** des populations et faciliter le lien social (familles monoparentales, personnes âgées, communautés...)

#### RÉPONDRE AUX BESOINS DES POPULATIONS FRAGILES

- Répondre aux besoins des populations les plus fragiles et anticiper les impacts potentiels de la **crise sanitaire**
- Lutter contre la **fracture numérique** et faciliter l'accès aux droits
- Répondre aux problématiques croissantes de **discriminations**
- Faciliter l'**intégration** des populations immigrées
- Répondre à l'évolution du climat et du sentiment d'**insécurité**

#### POSITIONNER LE CCAS DANS SON RÔLE D'ANIMATEUR D'UNE ACTION DE PRÉVENTION, DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE VEILLE SOCIALE LOCALE

- Développer la **coordination** entre les acteurs du territoire
- **Mutualiser** l'action sociale entre la ville de Laval et les communes de l'agglomération
- Développer les actions allant à la rencontre des publics (**aller-vers**)
- Recenser et **communiquer** autour des actions proposées par les différents acteurs, à destination des partenaires et des habitants

### III. LES RESSOURCES DU CCAS EN 2021

#### Les ressources financières

Le CCAS dispose d'un budget propre qui est financé par la subvention de la ville, les organismes partenaires (État, Département, Région...) et les usagers.

**14,8 M€** en fonctionnement

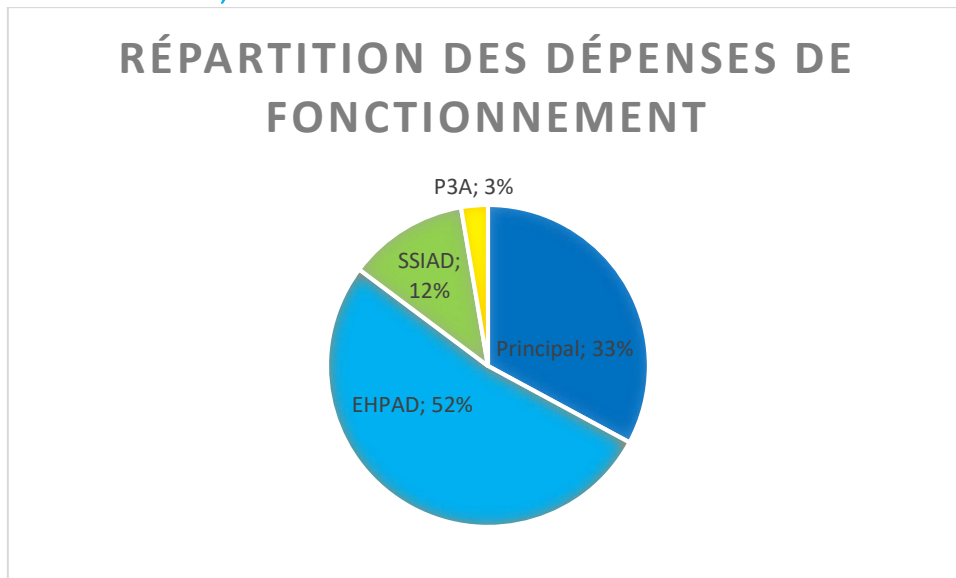
- Dépenses de fonctionnement par budget :

EHPAD : **7,8 M€**

Principal : **4,9 M€**

SSIAD : **1,8 M€**

Pôle accueil aidants-aidés : **0,4 M€**



- Recettes de fonctionnement par budget :

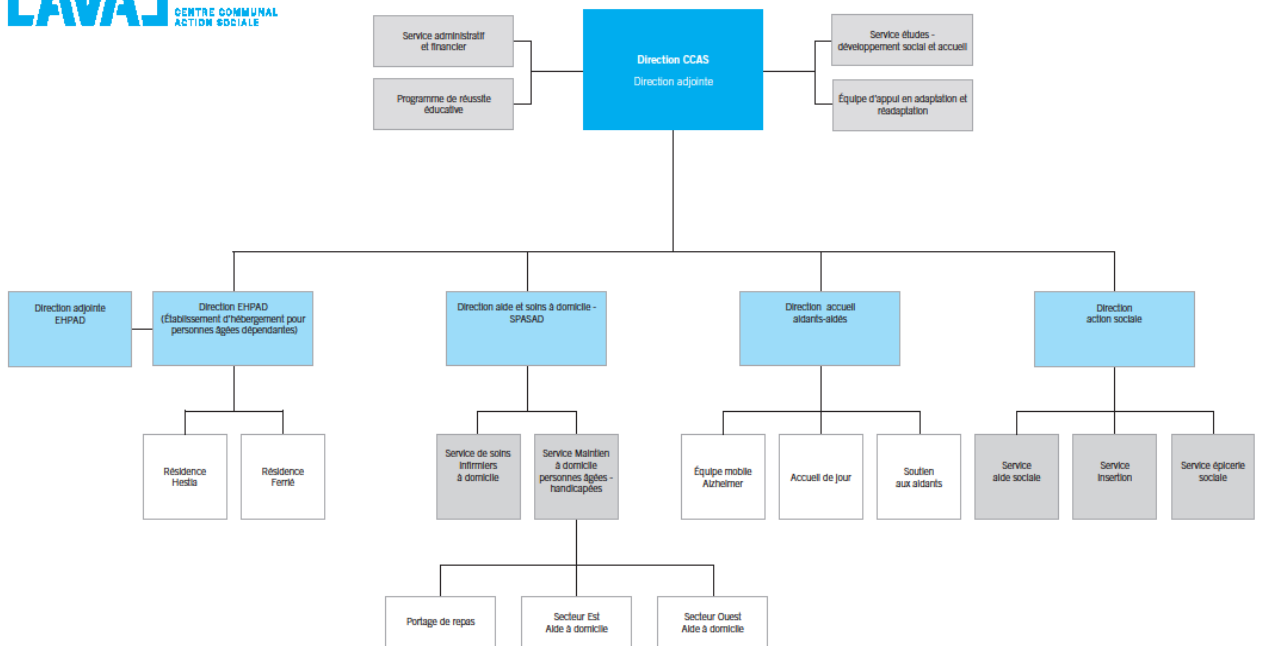
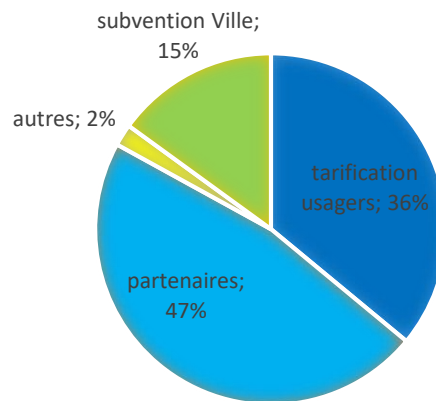
Tarification usagers : **5,4 M€**

Partenaires : **7 M€**

Subvention ville : **2,2 M€**

Autres : **0,3 M€**

## RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



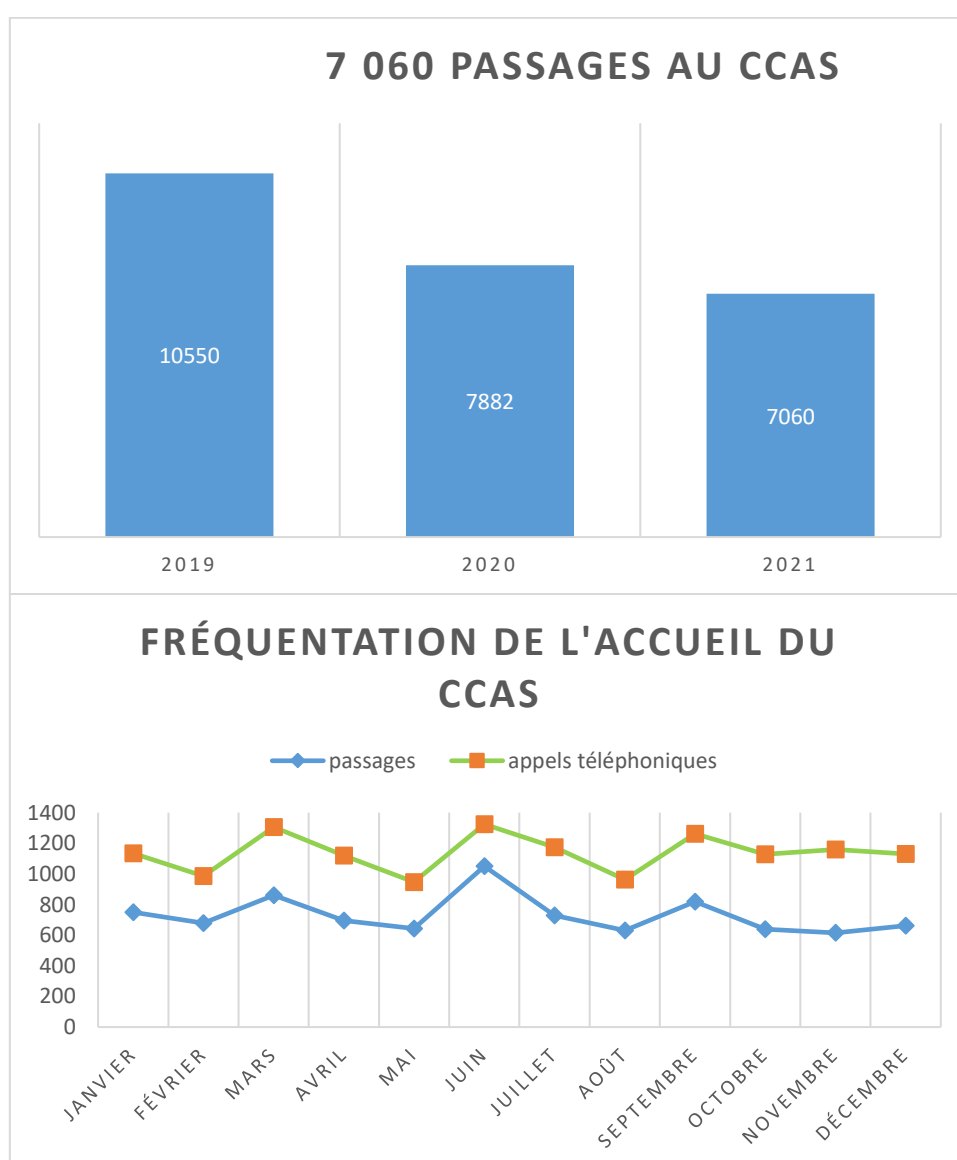


## IV. POLITIQUE D'ACTION SOCIALE : BILAN D'ACTIVITÉ 2021

### L'accueil, l'information et l'orientation des personnes en 2021

Le CCAS offre une palette élargie de services qui couvrent le champ social et médico-social. L'accueil du CCAS est fortement sollicité pour accueillir et orienter le public. Le CCAS dispose en outre d'une régie pour verser rapidement les aides sociales accordées, ce qui occasionne des passages fréquents à l'accueil du CCAS, afin de venir retirer les aides perçues.

Le nombre de passages au CCAS est resté stable en 2021 par rapport à 2020 : **7 060 passages** (10 550 en 2019 et 7 882 en 2020). Ceci s'explique par la crise sanitaire qui s'est poursuivie. Par ailleurs, les locaux du CCAS ont déménagé fin 2020, entraînant une légère baisse de fréquentation par rapport aux années habituelles, les usagers n'ayant pas encore totalement identifié le nouvel emplacement.



On constate que l'activité suit la même courbe tant pour le nombre de passages au CCAS que d'appels téléphoniques. On observe en effet des pics d'activité au mois de mars, en fin d'année scolaire (juin) et au moment de la rentrée scolaire (septembre).

### Aller-vers avec la permanence du CCAS dans le quartier de Saint-Nicolas

Le CCAS dispose d'un bureau dans le quartier de Saint-Nicolas, à la maison de quartier. Celui-ci permet de tenir des permanences à destination du public, pour les différents services sociaux et médico-sociaux du CCAS.

Ces permanences ont commencé à se développer en 2021 avec différents services qui sont venus à la rencontre du public, domicilié dans le quartier, et pour lequel un premier rendez-vous à proximité de chez soi facilite la prise de contact.

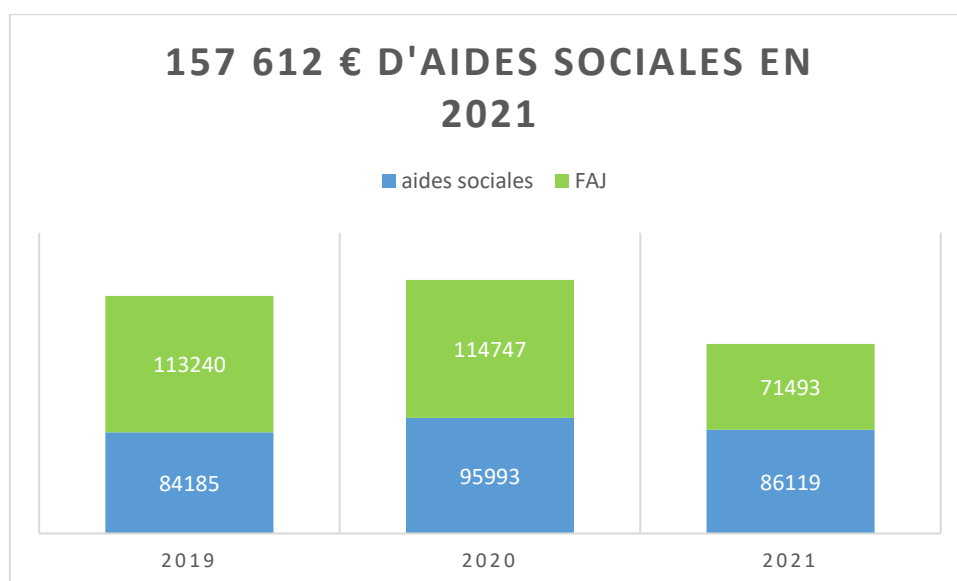
### L'instruction des aides sociales en 2021

Le service aide sociale a assuré des permanences à la maison de quartier de Saint-Nicolas, à raison de deux demi-journées par semaine. **52 personnes** ont été reçues. Le nombre de personnes reçues est peu élevé du fait du contexte sanitaire. En effet, les locaux ont été maintenus fermés une partie de l'année, ce qui a pu limiter l'accès pour les habitants du quartier. La maison de quartier n'a rouvert ses portes qu'à la rentrée de septembre 2021.

**157 612 € d'aides versées** en 2021 (**71 493 €** au titre du fonds d'aide aux jeunes + **86 119 €** au titre de l'aide sociale)

Le montant total des aides sociales octroyées en 2021 a fortement diminué comparativement à l'année 2020. Toutefois, cette baisse est à nuancer car l'année 2020 était une année de forte progression, principalement du fait de la crise sanitaire, des différents confinements, de la baisse de ressources de certaines familles, de la fermeture de certaines associations d'aide alimentaire... En effet, en 2021, le montant des aides versées au titre de l'aide sociale est équivalent à celui versé en 2019 (84 185€).

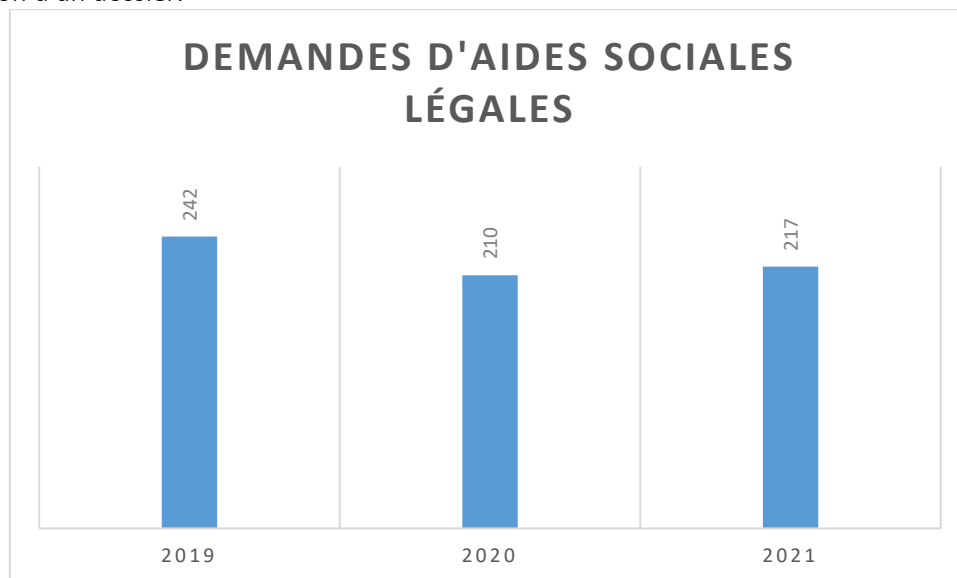
En 2021, 1 311 demandes d'aides ont été étudiées en commissions restreintes ou permanentes, contre 1 389 demandes en 2020 et 1 218 demandes en 2019, soit une baisse de 6 % par rapport à l'année précédente qui était une année de forte hausse compte tenu du contexte sanitaire mais une augmentation de 9 %, par rapport à 2019.



### a. Aide sociale légale

217 demandes d'aides sociales légales ont été reçues en 2021, comprenant à la fois les placements en établissement pour personnes âgées ou handicapées, les obligations alimentaires, les demandes d'allocation solidarité aux personnes âgées...

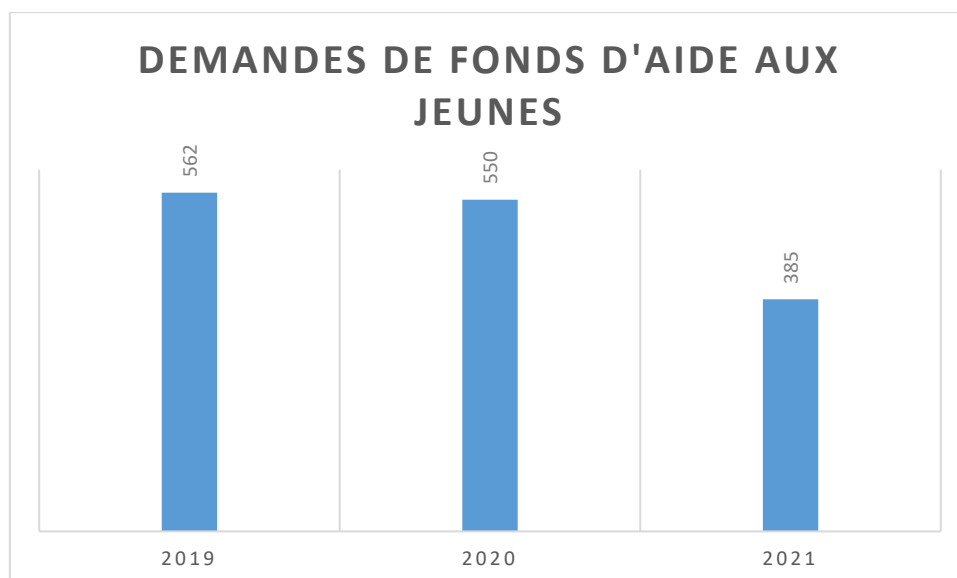
60 rendez-vous ont également eu lieu pour des prises de renseignements par les familles avant la constitution d'un dossier.



### b. Fonds d'aide aux jeunes

Le CCAS assure, par délégation du Conseil départemental, la gestion du fonds d'aide aux jeunes. En 2021, 71 493 € ont été versés.

385 demandes ont été reçues dans le cadre du FAJ.



L'année 2021 marque une importante baisse du nombre de demandes (385 demandes étudiées en 2021 contre 550 demandes en 2020, soit une baisse de 30 %). Cette baisse du nombre de demandes se répercute sur le montant des aides octroyées en 2021, soit 71 493 € contre 114 747 € l'année précédente, soit une baisse de l'ordre de 37 %.

Cette très forte diminution du nombre d'aides octroyées est à mettre en corrélation avec les nouveaux dispositifs créés en 2021 en direction des jeunes, tels que le doublement des effectifs pour la Garantie jeune, les aides financières dans le cadre du PACEA (le Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie).

Cette dynamique va s'accroître encore en 2022 avec la création du CEJ (contrat d'engagement jeune).

### c. Élections de domicile

Le CCAS procède aux **élections de domicile** afin de permettre aux personnes qui ne peuvent déclarer de domicile ou d'adresse, de recevoir leur courrier et d'accéder à des droits et prestations.

En 2021, le nombre de premières demandes est de 225 et 125 renouvellements soit au total 350 élections de domicile réalisées, contre 366 en 2020.



## L'accompagnement des bénéficiaires de RSA

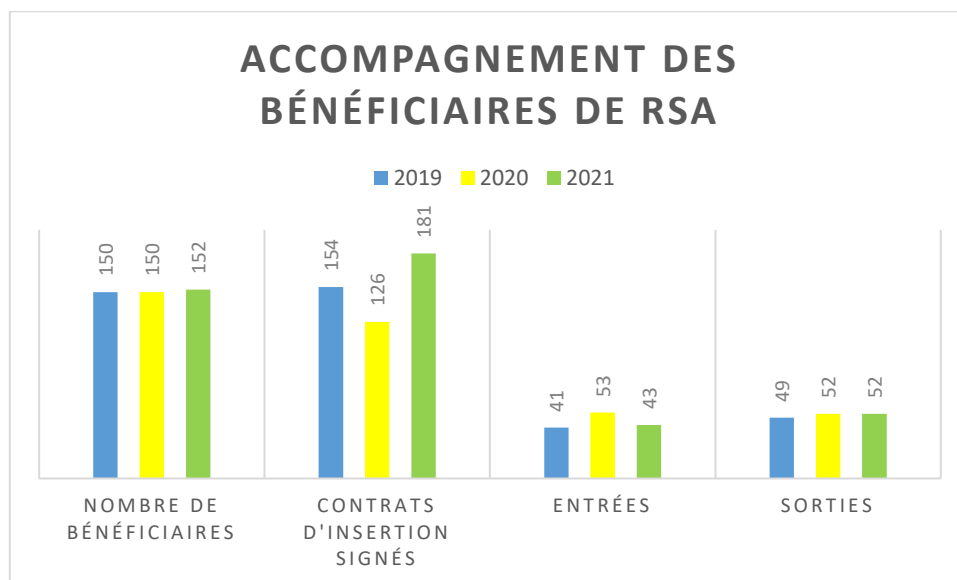
Sur la base d'une convention avec le Conseil départemental, les travailleurs sociaux du CCAS assurent l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA socle. Le montant du RSA socle pour personne seule en 2020 correspond à 565,34 € par mois.

**152 bénéficiaires** du RSA ont été accompagnés par le service insertion au cours de l'année 2021 : 130 hommes et 22 femmes.

Les bénéficiaires du RSA suivis par le CCAS ont le profil suivant :

- personne seule ou couple sans enfant ;
- 65,78 % ont entre 25 et 44 ans ;
- 64,47 % des bénéficiaires ne possèdent pas de diplôme ;
- 29,6 % des bénéficiaires sont sans activité depuis plus de 2 ans.

Pour chaque bénéficiaire, un contrat d'engagement réciproque est conclu, assorti d'objectifs définis au regard d'un diagnostic social approfondi.



### d. Les actions collectives

La crise sanitaire n'a pas permis de réitérer les actions collectives de façon satisfaisante sur 2021. Cependant, en s'adaptant au contexte sanitaire et aux gestes barrières, deux actions ont été proposées :

- activité pétanque hebdomadaire ;
- sortie aux illuminations de Noël et à la grande roue.

Il a été également possible de poursuivre le projet d'amélioration du cadre de vie d'un logement temporaire.

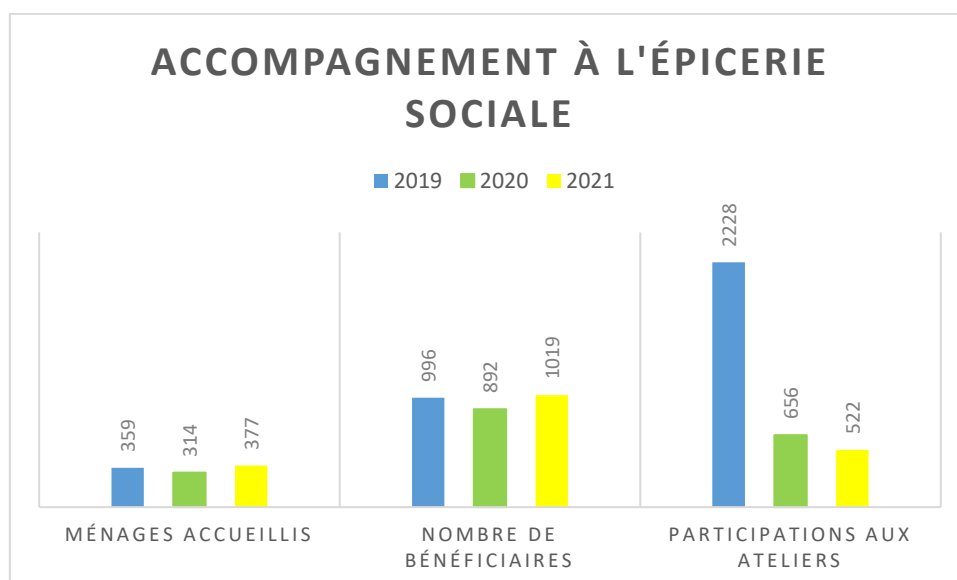
## Les aides facultatives en 2021

### a. L'épicerie sociale

L'épicerie sociale apporte une aide alimentaire sur l'ensemble de la commune en s'inscrivant dans une démarche d'accompagnement. Les usagers accueillis à l'épicerie sociale sont intégrés dans des actions collectives pour leur permettre de participer et de s'inscrire dans des rapports sociaux constructifs. L'accès à l'épicerie sociale est décidé par la commission permanente du CCAS sur la base du reste pour vivre égal ou inférieur à 6 € par jour et par personne. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, cette base de reste pour vivre est réévaluée à 7 € par jour et par personne.

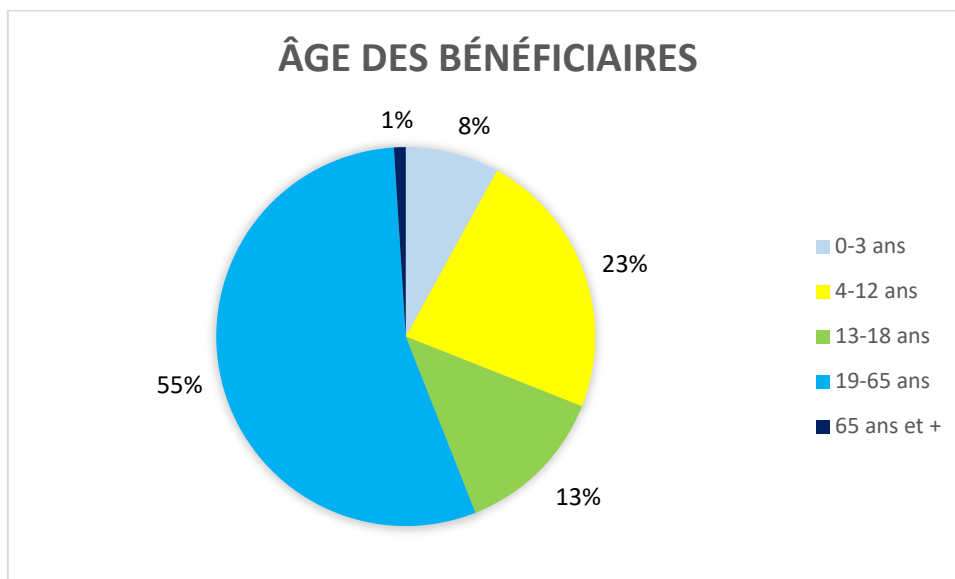
En 2021, **3 102 ventes (ou distributions gratuites) ont été réalisées** (2 644 ventes en 2020 - 2 823 ventes en 2019).

Du fait de la crise sanitaire, la participation aux activités collectives n'a pu reprendre qu'à partir de septembre 2021.



En 2021, la valeur marchande des produits distribués s'est élevée à 118 244 € (avec une participation des usagers de 11 300 €). 12 colis d'urgence ont également été distribués pour une valeur marchande de 440 €.

La répartition selon les tranches d'âge des bénéficiaires de l'aide alimentaire reste stable :



En 2021, l'épicerie sociale a mis en place des permanences à la maison de quartier de Saint-Nicolas, à raison d'une fois par semaine (excepté lorsque les contraintes d'organisation du service ne le permettaient pas).

**45 permanences** se sont tenues en 2021 pour des rendez-vous d'inscription ou d'accompagnement éducatif budgétaire. Il s'agissait, pour les inscriptions, uniquement de personnes connaissant déjà préalablement l'épicerie sociale, la première inscription s'accompagnant d'une visite des locaux.

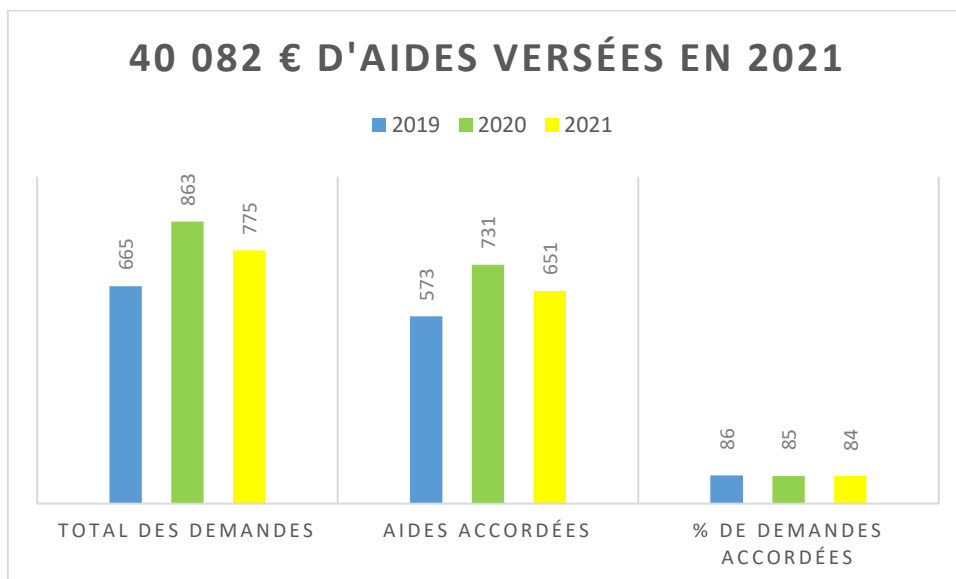
#### **b. Les aides de secours d'urgence**

Accordées dans le cadre de l'urgence, ces aides constituent une sorte de "soupape de sécurité" nécessaire parmi le panel des aides spécialisées du CCAS.

**40 082 €** d'aides de secours d'urgence versées en 2021

En 2021, **775 demandes** d'aides ont été étudiées en procédure d'urgence, de manière quotidienne, contre 863 demandes étudiées en 2020, soit une baisse de 10 %. Il convient de noter que l'année 2020 a été marquée par une forte hausse du nombre de demandes (+ 30 % par rapport à 2019) du fait du contexte sanitaire, des différents confinements, des baisses de ressources des usagers du fait de la perte de leur emploi ou du chômage partiel, de la fermeture de certaines associations d'aide alimentaire...

Ainsi, en 2021, 40 082 € d'aides ont été octroyés en procédure d'urgence contre 44 526 € en 2020, soit une baisse de 10 %.

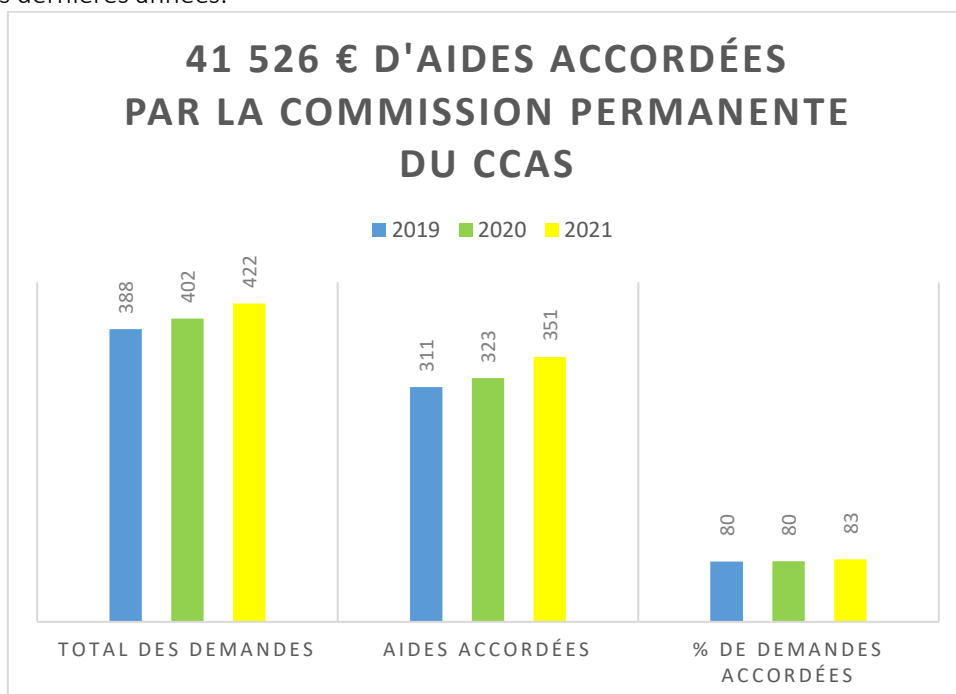


#### c. Les aides accordées par la commission permanente du CCAS

Accordées en dehors de l'urgence, ces aides permettent à des personnes ou à des familles en précarité confrontées à des difficultés majeures ponctuelles de bénéficier des aides et dispositifs prévus par le règlement d'aide sociale du CCAS.

**41 526 €** d'aides accordées par la commission permanente du CCAS

Le nombre de demandes étudiées en 2020, ainsi que le montant des aides octroyées sont relativement stables ces dernières années.



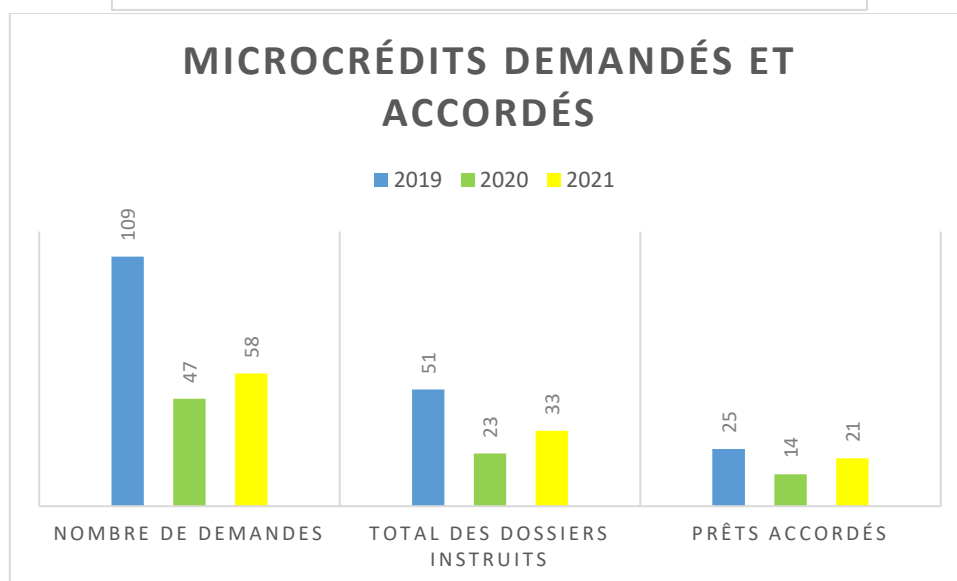
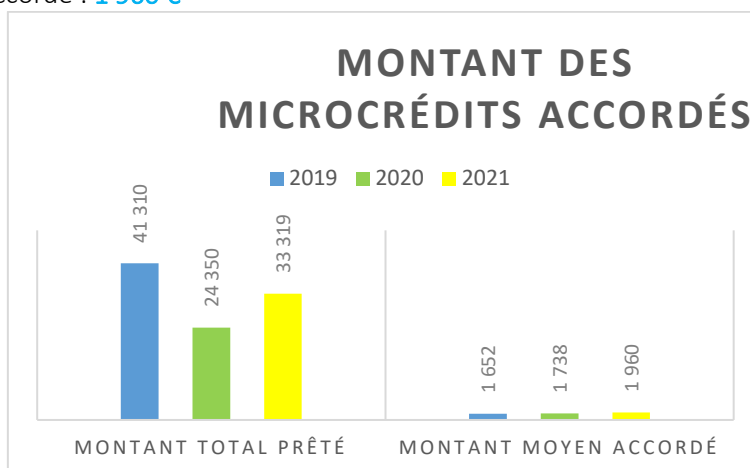


Le microcrédit personnel et de restructuration

Réalisé en partenariat avec le Crédit municipal de Nantes, la Caisse d'épargne et le Crédit mutuel, le microcrédit a pour objectif de lutter contre l'exclusion bancaire des publics les plus fragilisés et de les soutenir dans la réalisation de leurs projets ou de recouvrir des dettes et découverts bancaires.

Montant total prêté : **33 319 €**

Montant moyen accordé : **1 960 €**



Le nombre de demandes de microcrédits ou prêts de restructuration a augmenté par rapport à l'année 2020, pour passer de 47 demandes à 58 demandes, soit une augmentation de 23 %. Toutefois, ce chiffre reste faible par rapport aux années précédentes. En effet, les usagers, devant faire face à des situations financières plus complexes et délicates, ne sont pas tous en capacité de pouvoir souscrire un prêt et ainsi être en mesure de pouvoir honorer un remboursement mensuel.

Le CCAS rembourse les intérêts aux bénéficiaires dès lors qu'ils ont respecté l'échéancier des remboursements. 14 personnes sont parvenues au terme du remboursement de leur prêt et ont bénéficié du remboursement des intérêts, soit un montant de 327,29 € remboursé.

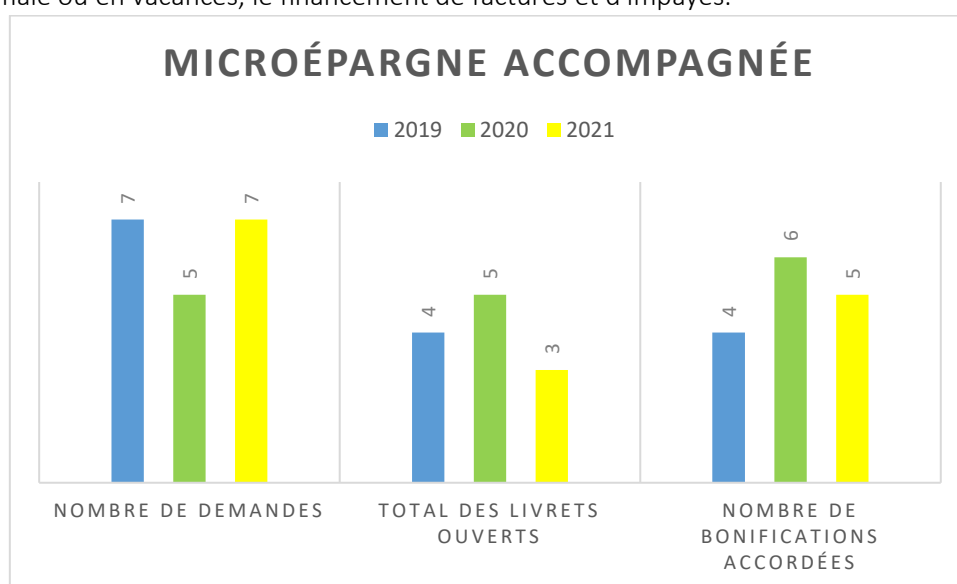
### La microépargne accompagnée

En partenariat avec le Crédit municipal de Nantes, la microépargne accompagnée a été poursuivie en 2021 pour favoriser l'inclusion bancaire et permettre aux bénéficiaires de réaliser des projets personnels.

Le CCAS a reçu 7 demandes de microépargne : **3 ouvertures de livrets** (toutes pour de l'épargne de précaution).

Le nombre de livrets de microépargne reste stable et peu élevé chaque année. En 2021, un flyer descriptif a été réalisé afin de permettre aux professionnels de communiquer d'avantage sur le dispositif.

**5 bonifications** ont été accordées pour un montant total de 881,20 € pour le financement de départ en cure thermique ou en vacances, le financement de factures et d'impayés.



### L'accompagnement éducatif budgétaire

L'accompagnement éducatif budgétaire (AEB) est une méthode d'accompagnement qui permet au ménage de lui donner les moyens de faire face à sa situation, de devenir autonome et d'être acteur dans la gestion de son budget, tout en tenant compte de la réalité de son fonctionnement.

L'AEB représente un travail d'accompagnement vers un changement dans la durée à partir des objectifs suivants :

- faire prendre conscience au ménage de son budget ;
- apporter un soutien dans l'organisation du budget ;
- aider au traitement des dettes ;
- faire prendre conscience au ménage de son fonctionnement dans le domaine budgétaire.

Le service aide sociale a accompagné 58 personnes en 2021, soit 138 rendez-vous physiques assurés :

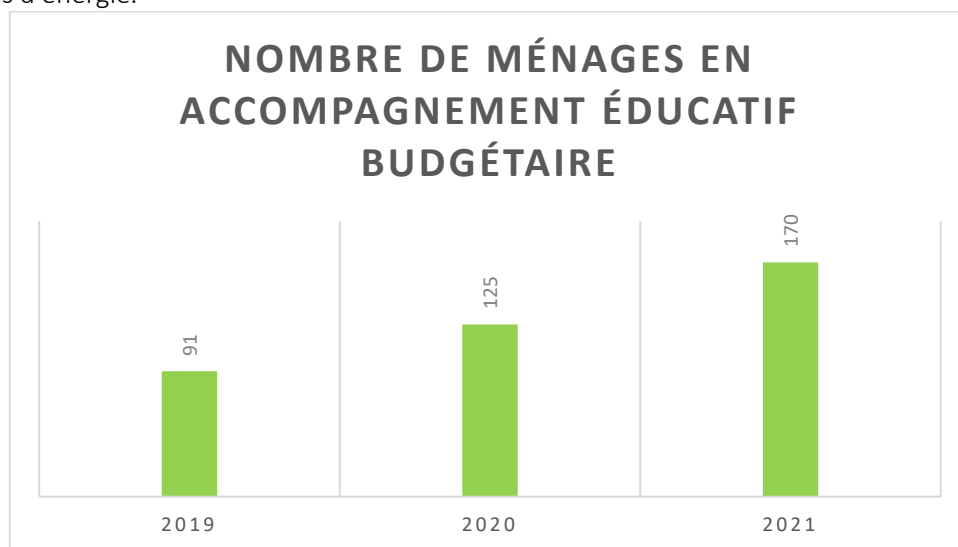
- 26 agents des collectivités ville, agglomération et CCAS (42 rendez-vous) ;
- 7 usagers des services médico-sociaux du CCAS (11 rendez-vous) ;
- 10 personnes suivies en AEB (65 rendez-vous) ;
- 9 personnes suivies pour des démarches administratives ponctuelles (11 rendez-vous) ;

- 1 femme accompagnée au titre du logement pour femmes victimes de violences conjugales (4 rendez-vous) ;
- 5 personnes pour une domiciliation au CCAS (5 rdv).

L'épicerie sociale a assuré un AEB auprès de 100 ménages.

Le service insertion propose aussi un accompagnement social et budgétaire pour le public en chantier d'avenir. En 2021, **12 personnes** ont été suivies (8 hommes et 4 femmes).

3 ateliers collectifs de 2 heures ont été réalisés en présence de 4 personnes par atelier sur les thématiques suivantes : pratique de chacun autour du budget, jeu de la Banque de France, (façon ludique d'aborder la question du budget), intervention de l'Espace éco ,sur les gestes écologiques et les économies d'énergie.

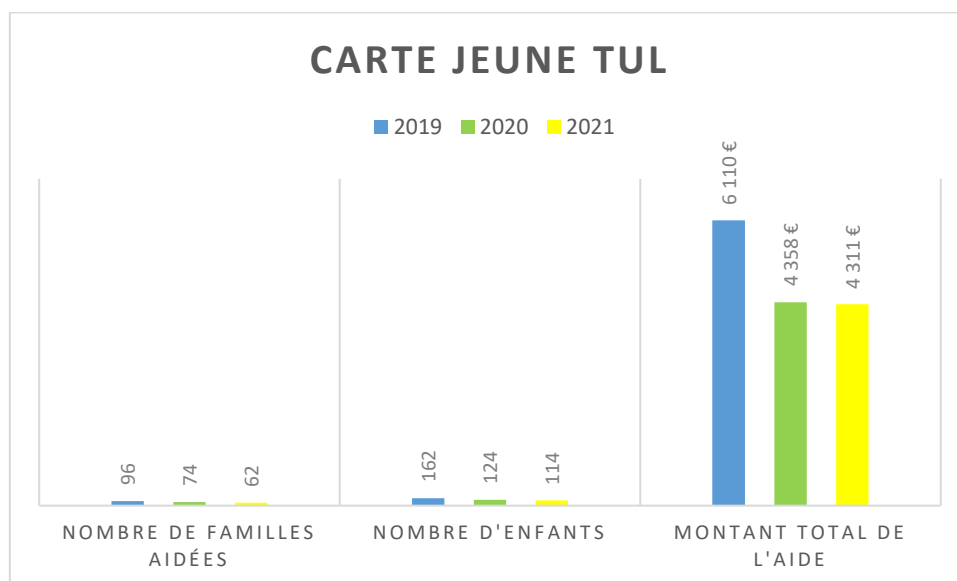


#### La carte jeune TUL

Le CCAS apporte une aide pour l'achat de la carte de transport pour les élèves de primaire et de secondaire, dans le cadre scolaire ou périscolaire.

**62 familles aidées, 114 enfants** pour un montant total de **4 311 €**

Le nombre de familles sollicitant la carte TUL à mi-tarif, pour les scolaires, est plutôt stable par rapport à l'année précédente.



#### d. Le logement social

Le CCAS est impliqué en matière d'accès au logement, nécessité dans un parcours d'insertion. Le CCAS dispose de 8 logements pour l'hébergement temporaire, réservés à des personnes en situation de précarité.

En 2021, parmi les 43 nouvelles orientations, 16 ont concerné des bénéficiaires sans domicile ou hébergés de façon ponctuelle. Sur la totalité des suivis, 38,15 % des bénéficiaires étaient sans domicile fixe ou hébergés soit 58 au total. La mise en œuvre d'un parcours d'insertion adapté à chaque situation a permis à 11 ménages d'accéder à un logement stable, ce qui constitue une étape essentielle pour accéder à l'emploi.

**11 bénéficiaires** ont été orientés vers le parc public ou résidence sociale et 1 dans le parc privé.

Pour permettre l'accès ou le maintien dans le logement, les référents RSA réalisent un accompagnement budgétaire qui a abouti à 4 dossiers de surendettement et 1 mesure de protection judiciaire.

De plus, pour faciliter l'accès au logement, le CCAS a disposé de **9 logements temporaires** où sont accueillis des bénéficiaires des minima sociaux qui sont SDF ou hébergés. Ces logements permettent d'apprécier la capacité du bénéficiaire à y vivre de manière autonome. Des visites fréquentes sont organisées pour constater le degré d'autonomie de la personne et l'aider à se maintenir dans le logement.

Afin de développer son parc de logements disponibles, le CCAS a conclu des partenariats avec l'ACEL et Saint-Vincent de Paul qui mettent à disposition des logements dont ils sont propriétaires ou locataires.

En 2021, 3 ménages bénéficiaires du RSA ont été accueillis dans un logement ALT., et ont pu ensuite être relogés dans le parc public.

Au total, le CCAS a réalisé **223 démarches** pour permettre l'accès ou le maintien dans le logement dont 14 dossiers FSL.

Le service insertion a eu en suivi **58 bénéficiaires** qui, au début de l'accompagnement, étaient sans domicile fixe ou hébergés. La mise en œuvre d'un parcours d'insertion adapté à chaque situation a

permis à 11 ménages d'accéder à un logement stable, qui est primordial avant de pouvoir aller vers l'emploi.

### Logement d'urgence

Le CCAS dispose de **4 places** d'hébergement d'urgence pour des femmes isolées. En 2021, il n'y a pas eu d'entrée ou de sortie dans ce logement.

**1 646 nuitées** ont été réalisées, **42 entretiens** et **164 visites** à domicile effectués.

### Logement d'astreinte

Le CCAS gère également deux logements d'astreinte, ce qui permet d'accompagner les ménages en cas de sinistre.

En 2021, **3 ménages** ont été accueillis dans ces logements. L'accompagnement dispensé a permis le relogement des 3 ménages.

## Le programme de réussite éducative

Le programme de réussite éducative est un dispositif qui relève du Contrat de ville, axé sur les quartiers prioritaires politique de la Ville. Le PRE garantit un accompagnement personnalisé, par une équipe pluridisciplinaire (psychologue scolaire, psychologue clinicien, animateurs, accompagnateurs scolaires, accompagnateur familial, orthophoniste...) auprès d'enfants et de jeunes en difficultés de 2 à 16 ans par des professionnels.

Sur l'année scolaire 2020-2021, **149 parcours** ont été suivis dont 41 nouvelles demandes, en légère augmentation par rapport à l'année précédente. En 5 ans, le nombre de situations suivies annuellement est passé de 124 à 149.

La durée moyenne des parcours est passée de 21 mois en 2019-2020 à 25 mois. Suite au confinement, il y a eu moins de sorties du dispositif, allongeant ainsi les durées de parcours.

55 % des familles résident dans le quartier de Saint-Nicolas, 19 % le quartier des Pommeraies et 15 % le quartier des Fourches. Par conséquent, 89 % des familles résident en quartier prioritaire ou en veille. Elles étaient 85 % en 2019-2020.

52 % des enfants vivent avec un seul parent.

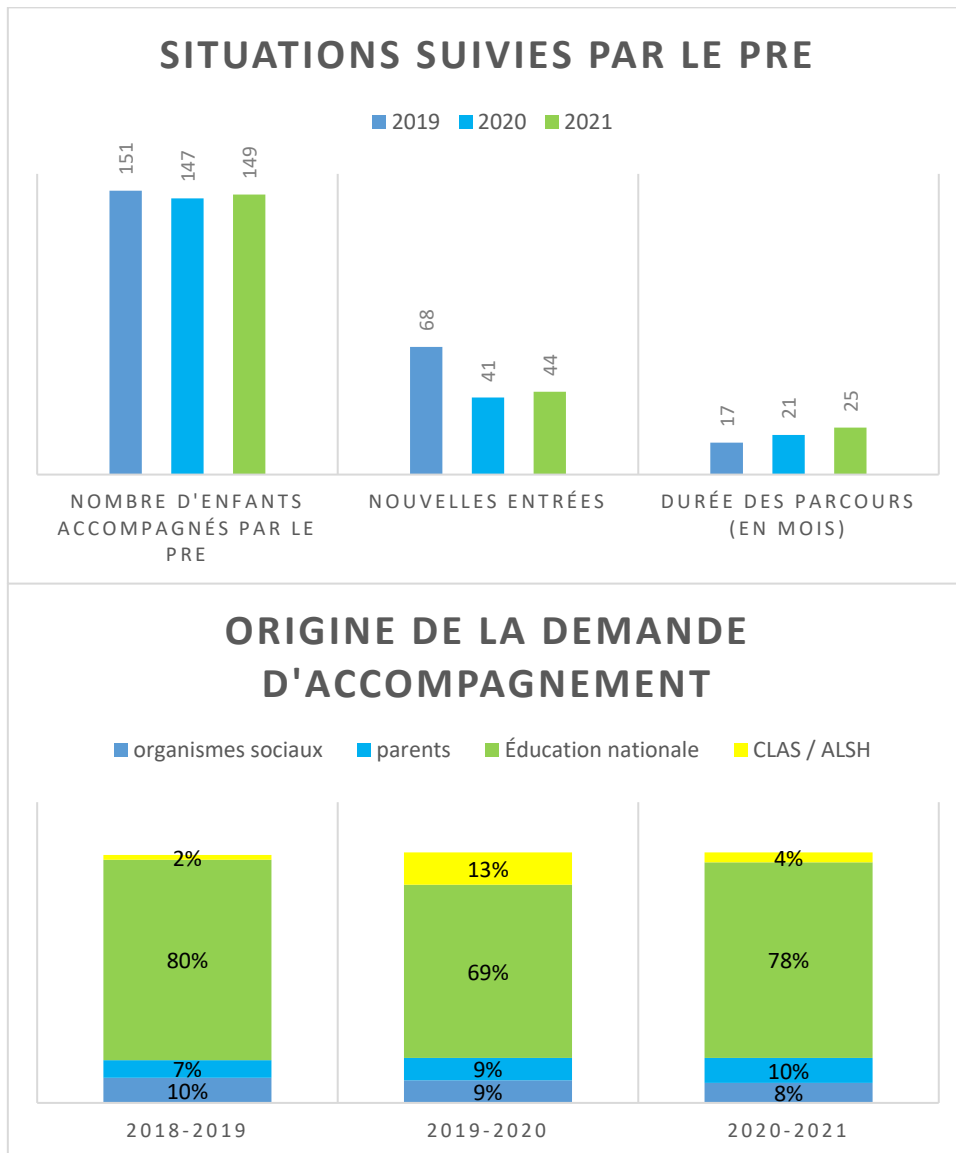
**57,1 % des enfants** accompagnés par le PRE sont en école élémentaire, contre 70 % l'année précédente. Les élèves de maternelle représentent 8 % des élèves suivis par le PRE (5,6 % l'année précédente). Favoriser l'accès au PRE dès la maternelle pour les enfants qui en ont besoin reste un objectif. En effet, cela favorise le repérage précoce et la prévention.

Les collégiens représentent **32 % des demandes**, contre 29 % l'année précédente.

**45 enfants** ont bénéficié d'un accompagnement scolaire.

**44 enfants** ont bénéficié d'un accompagnement par un psychologue.

**26 enfants** ont été accompagnés dans les démarches pour un suivi orthophoniste.



Le programme de réussite éducative a également tenu des permanences au sein de la maison de quartier de Saint-Nicolas. Ainsi, en 2021, **131 rendez-vous** ont été tenus avec des familles, ainsi que **144 accompagnements individualisés** d'enfants.

## V. POLITIQUE AUPRÈS DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : BILAN D'ACTIVITÉ 2021

### L'aide à la vie quotidienne et le soutien des aidants en 2021 à domicile

#### a. L'aide à domicile, le portage de repas et la téléassistance

**827 bénéficiaires** pour les 3 prestations confondues (au lieu de 903 en 2020)

#### L'aide à domicile

**534 personnes** ont bénéficié de l'aide à domicile en 2021 (contre 602 en 2020), dont **75 personnes** ont bénéficié d'un accompagnement par le SPASAD

Le service a poursuivi ses interventions tardives dit en "horaires atypiques", auprès de 16 personnes, sur la tranche horaire de 20h00 à 23h00, ce 7 jours sur 7.

13 tournées de samedi, dimanche et jour férié ont été planifiées toute l'année.

Le service a poursuivi la mise en place des projets personnalisés pour les toutes les premières demandes et planifié les suivis réguliers pour les bénéficiaires de plans d'aide importants.

Un comité des usagers s'est réuni le 5 juillet 2021.

Un audit qualité s'est tenu le 22 octobre 2021 pour le renouvellement de la certification Cap'handéo, à l'occasion duquel l'engagement du CCAS à l'accompagnement tant des bénéficiaires et de leurs proches que des professionnels, ainsi qu'au travail partenarial, a été salué.

#### Activité horaire

**59 690 heures d'aide à domicile** (contre 58 280 en 2020)

**1 813 heures** ont été réalisées en horaires tardifs entre 20h00 à 23h00 7 jours sur 7, soit 3 % de l'activité totale.

#### Entrées et sorties

**93 admissions** ont été réalisées en 2021 (contre 111 en 2020), et **117 sorties** (contre 179 en 2021).

44 demandes n'ont pas pu aboutir en 2021 (contre 62 en 2020), dont 28 sont toujours sur liste d'attente.

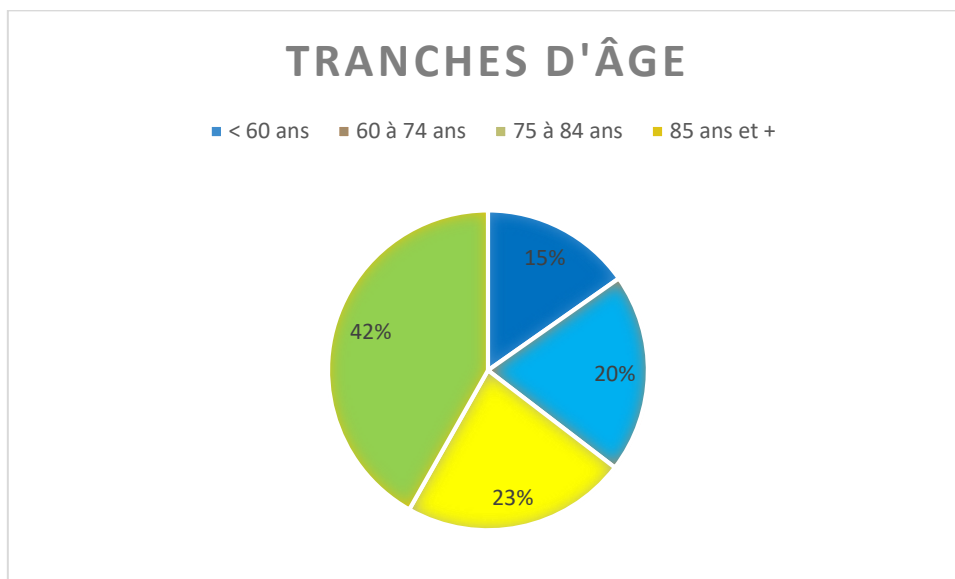
Les difficultés de réponse aux demandes sont liées aux difficultés de recrutement de professionnels qualifiés ainsi qu'au contexte sanitaire. Une priorité de traitement est accordée aux personnes dépendantes et/ou isolées, principalement dans le cadre d'un accompagnement SPASAD ou APA.

#### Profil des usagers

Moyenne d'âge : **78 ans**

Plus de 60 ans : 82 ans (+ 1 an par rapport à 2020)

Moins de 60 ans : 48 ans (+ 2 ans)



#### Répartition des heures et usagers selon les prises en charge financières

79 % des heures réalisées ont été prises en charge par un organisme financeur ou ont bénéficié de la tarification sociale du CCAS (contre 71 % en 2020), soit une hausse continue depuis plusieurs années.

Les principales hausses d'activité concernent par ordre de priorité :

- les plans d'aide APA ;
- les heures en dépassement de prise en charge que les usagers financent directement ;
- les interventions spécialisées ASG de répit aux aidants ;
- les aides humaines financées par les caisses de retraite.

Les heures financées par le **Conseil départemental**, au travers de ses différentes prestations sont en hausse de 4 % (soit + 1 240 heures) et représentent près de 51 % de l'activité du service soit 30 670 heures auprès de 203 personnes.

Les heures APA sont en hausse de 6 % (soit + 1 387 heures) auprès de 156 personnes (+ 5 personnes), ce qui reflète une hausse des plans d'aide moyens et de la dépendance. L'aide ménagère au titre de l'aide sociale est en hausse de 7 % (+ 144 heures) mais pour un nombre moins élevé de personnes soit 31 bénéficiaires.

Les heures réalisées au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH) sont à nouveau en légère baisse (- 260 heures soit - 9 %) mais auprès d'un volume identique de bénéficiaires (16 personnes).

**Les heures d'aide et d'assistance aux personnes en situation de handicap** sont globalement à nouveau en baisse, avec - 780 heures en 2021 (soit - 17 %), qui touche principalement les heures réalisées au titre de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP), en diminution de 24 %.

Les heures réalisées **sans prise en charge au tarif plein** représentent **12 %** de l'activité et sont en légère baisse de 2 % par rapport à 2020 (- 110 heures).

La part de la **tarification sociale** représente **12 %** et est en légère baisse également avec - 500 heures (soit - 7 %). Elle concerne les personnes dont les revenus sont situés entre le plafond de l'aide sociale et 1 580 € de revenus / mois (pour une personne seule) et comprend 4 tarifs différenciés selon les ressources.

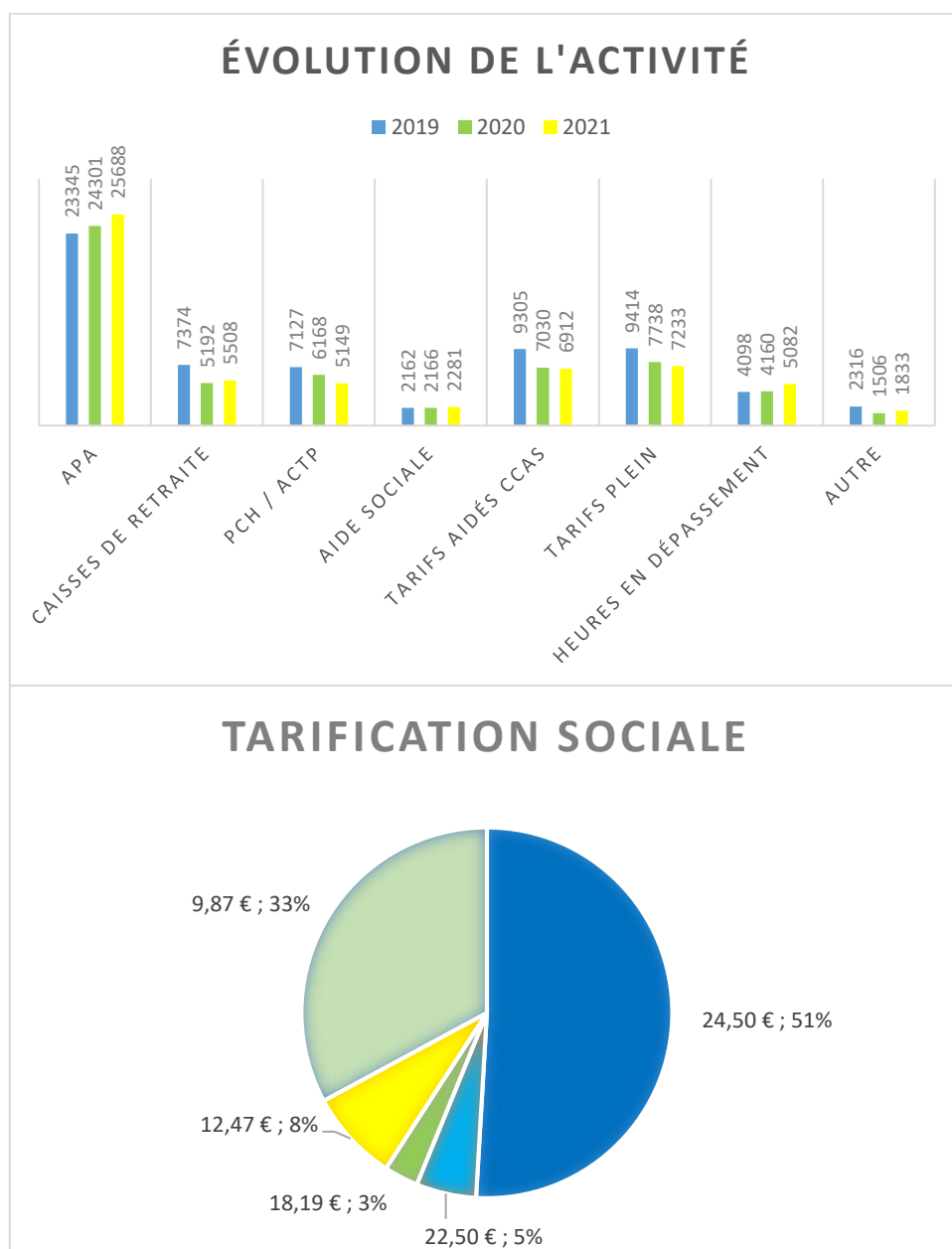
208 personnes ont bénéficié d'un tarif CCAS (tarif plein ou tarif aidé), soit une baisse de 67 personnes. La part des usagers au tarif plein diminue en 2021 au profit des tarifs aidés.



Les heures financées par les différentes **caisses de retraite** sont en légère augmentation après une stabilisation en 2020 (+ 316 heures soit + 6 %) et représentent 9 % de l'activité pour 108 bénéficiaires.

57 personnes ont bénéficié des heures financées par les **mutuelles** (contre 97 personnes en 2020), en légère diminution de 7 %.

Les **heures en dépassement du plan d'aide** (APA, PCH et caisses de retraite) sont en augmentation de 22 % soit près de 922 heures en plus, et touchent 170 bénéficiaires de prestations APA ou caisses de retraite, dont les plans d'aide financés ne couvrent pas l'ensemble des besoins d'accompagnement.



Composition du service

**Effectif aides à domicile au 31 décembre : 60 aides à domicile** (contre 65 en 2020) dont :

- 47 titulaires (contre 46 en 2020) de la Fonction publique, dont 3 arrêts longs accident de travail ou maladie professionnelle ;

- 7 stagiaires ;
- 5 contractuelles (contre 14 en 2020) ;
- 1 apprenti accompagnant éducatif et social.

Soit 48,5 équivalents temps plein (ETP) contre 59 en 2020

Nombre d'étudiants saisonniers et renforts de week-end : 6 au 31/12/2021

- 34 départs en 2021 (contre 23 en 2020) : 5 titulaires (1 en retraite, 4 départs en disponibilité) et 29 non-titulaires en fin de contrat ;
- 45 recrutements (dont 15 étudiants saisonniers et renforts de week-end), chiffre identique à 2020, ayant donné lieu à la mise en place d'un parcours d'intégration et de tutorat au sein du service ;
- Taux d'absentéisme : 9,4 % (contre 11,7 % en 2020), soit 2 327 jours d'arrêt de travail dont 50 % pour accidents de travail, 15 % pour longue maladie et 33 % pour maladie ordinaire. Les accidents de travail ont augmenté en 2021 alors que les maladies ordinaires ont diminué.

**Effectifs administratifs : 12** dont 1 responsable (vacant pendant 4 mois en 2021), 2 responsables adjointes chargées du suivi des relations usagers d'une part, et de l'accueil et de l'accompagnement des agents d'autre part, 4 gestionnaires de plannings, 4 assistantes administratives, 1 coordinatrice administrative et 1 animatrice

Le service a poursuivi sa démarche de qualité de vie au travail : mise à disposition de chaussures de travail et de sac à dos, attention portée aux plannings pour la conciliation avec la vie personnelle, matinée de repos instaurée à la demande après le soir travaillé, réunion de transmission bi-mensuelle avec envoi d'un compte rendu, renouvellement de l'application métier sur les smartphones.

La démarche d'attractivité des postes a donné lieu à plusieurs rencontres partenariales : avec les organismes de formation ayant permis l'accueil d'un premier apprenti accompagnant éducatif et social (AES), avec le groupement d'employeur multisectoriel (GEIQ53) pour la diffusion des offres d'apprentissage, avec Pôle emploi (organisation des 4 sessions de recrutement et de présentation du CCAS, job dating pour le dispositif POEI le 5 octobre), avec le CIJ (job dating étudiants), participation au forum de l'emploi. Par ailleurs, 2 séries d'ouvertures de postes dont 6 à temps plein ont été réalisées en juin et en décembre, en plus des diffusions sur les sites Internet.

#### Activité de stimulation cognitive (ASG)

**20 personnes présentant des troubles cognitifs** ont bénéficié de **556 heures d'interventions** (contre 193 en 2020) spécialisées ASG à un rythme d'un atelier par semaine.

Le développement de cette intervention s'explique par la diminution de moitié du reste à charge, grâce à l'octroi d'une subvention "aide aux aidants" au titre de la Conférence des financeurs (à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 et renouvelée en 2021).

Ce suivi réalisé en relais d'un accompagnement par l'équipe mobile Alzheimer (EMA) permet de stimuler les capacités restantes des personnes âgées présentant des troubles neuro-dégénératifs, et de soutenir l'aidant dans son parcours.

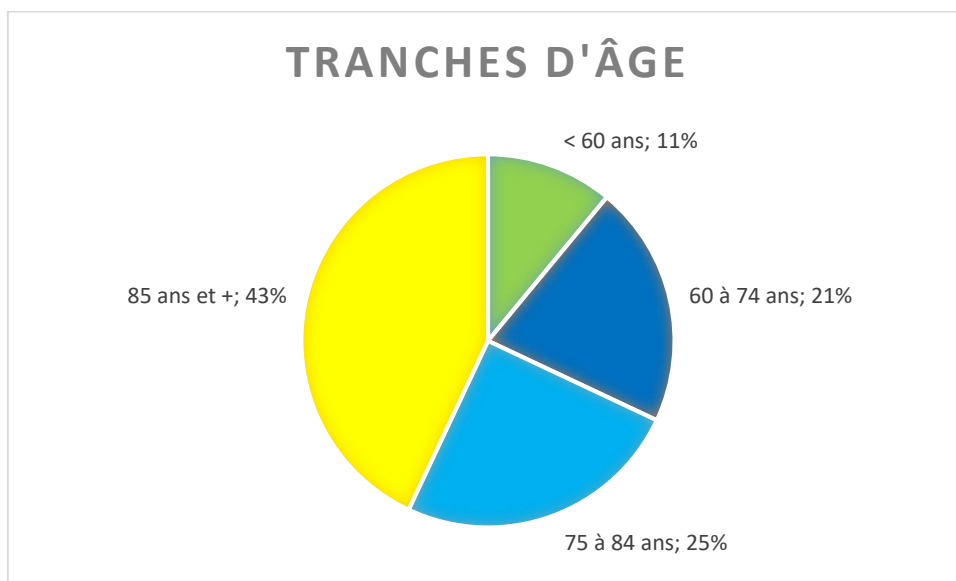
La subvention a pour objet de favoriser l'accès aux aides humaines spécialisées pour les personnes souffrant de troubles cognitifs en début de pathologie, personnes qui n'ont pas accès à l'APA du fait d'un niveau d'autonomie trop important.

Le portage de repas

**62 431 repas prévisionnels livrés à domicile** (contre 64 259 en 2020), en diminution de 3 %, après une hausse de plus de 10 % suite au confinement de 2020  
 Soit 240 repas livrés en moyenne chaque jour

**352 personnes** ont bénéficié de ce service en 2021 (contre 381 en 2020).

Moyenne d'âge : **79 ans** (stable)

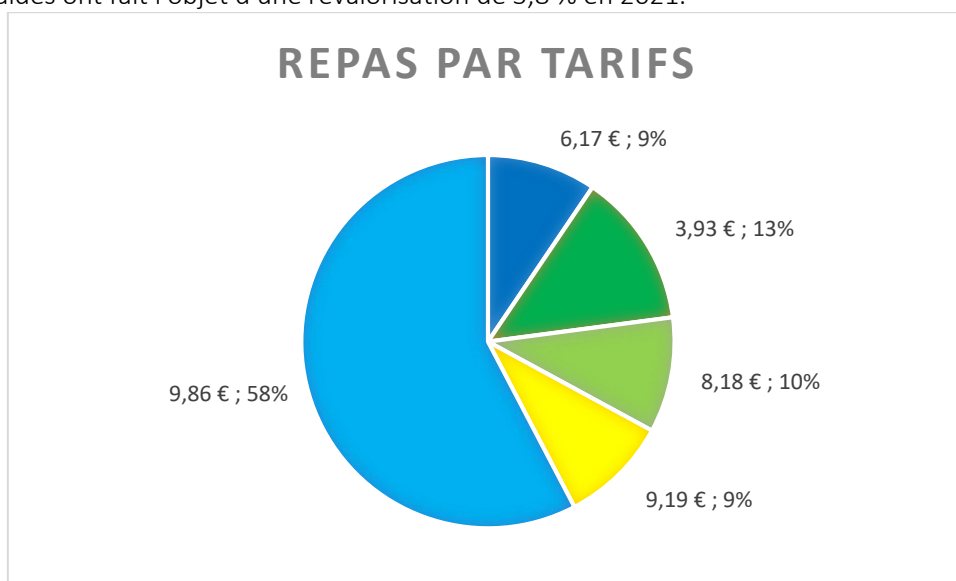


90 nouvelles demandes ont été reçues en 2021 (contre 138 en 2020)  
 128 sorties, contre 158 en 2020

Tarifification :

La part des usagers et des repas au tarif plein (9,86 €) diminue à nouveau en 2021, au profit des tarifs aidés.

Les tarifs aidés ont fait l'objet d'une revalorisation de 3,8 % en 2021.



La téléassistance

En 2021, **143 personnes** ont bénéficié de la téléassistance (contre 155 en 2020), dont 30 nouvelles installations (stable par rapport à 2020) et 16 ruptures de contrat (contre 35 en 2020).

27 interventions de maintenance ont eu lieu par l'agent technique du CCAS.

28 bracelets antichute ont été installés en plus du médaillon d'appel d'urgence (chiffre doublé par rapport à 2020).

**b. L'animation auprès des personnes âgées en situation de handicap**

Des activités de prévention et un accompagnement dans la vie sociale sont proposés par le service maintien à domicile, afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées ou en situation de handicap. Ces activités ont dû être réduites ou aménagées en 2021 du fait du contexte sanitaire.

Un soutien financier de la Conférence des financeurs a été reconduit en 2021 au titre des appels à projet en prévention collective, pour les activités physiques adaptées.

**20 activités** ont été proposées de juillet à décembre 2021 dont 6 en soirée (contre 7 en 2020).

Animation et actions de prévention pour les personnes âgées

**3 activités collectives conviviales** ont été organisées entre octobre et décembre 2021.

**38 personnes** ont participé au moins à une ou plusieurs activités dans l'année.

Des ateliers **prévention des chutes** avec l'association Siel bleu, ont débuté en septembre 2021, pour un cycle de 20 séances, profitant à 13 personnes au maximum.

Un partenariat avec la bibliothèque municipale et des jeunes volontaires en service civique d'Unis-cité a également permis aux 40 personnes inscrites de bénéficier du **portage de livres à domicile** à raison d'une visite par mois.

Animation pour les personnes en situation de handicap

L'animatrice du SAPH (service d'animation pour personnes handicapées) a pour mission d'accompagner les Lavallois en situation de handicap dans leur vie sociale, culturelle, sportive ou de loisirs, en favorisant l'autonomie et l'intégration dans le milieu ordinaire.

En 2021, **57 personnes** ont reçu chaque mois le planning d'activités du SAPH.

**21 personnes** ont participé aux activités.

Les personnes participantes sont âgées de 34 à 68 ans.

**Le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)**

Le SSIAD, autorisé par l'ARS, dispose d'une capacité de 90 places pour personnes âgées et 7 places pour adultes handicapés de moins de 60 ans.

**28 aides-soignants** dont **15 assistants de soins en gérontologie** et **4 infirmiers** interviennent à domicile, **5 infirmières coordinatrices**, dont une responsable, et **une assistante administrative**

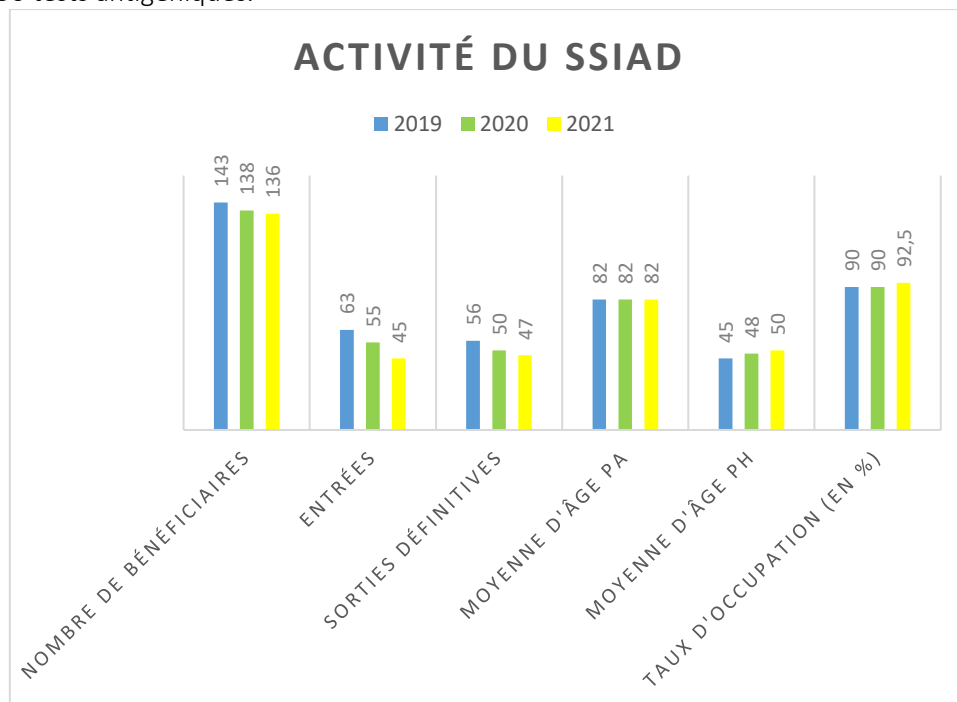
Le SSIAD a suivi **132 bénéficiaires** en 2021, ce qui représente **20 630 heures de soins à domicile** et **39 746 visites effectuées**.

En 2021, 73,5 % des bénéficiaires ont plus de 75 ans, dont 45 % plus de 85 ans, avec un **GMP de 695**.

Durée moyenne de prise en charge : **376 jours** (410 jours en 2020).

Le service a également été fortement mobilisé pour la réalisation de tests de dépistage covid :

- 212 tests PCR réalisés auprès des bénéficiaires ;
- 413 tests PCR réalisés auprès des agents du CCAS ;
- 150 tests antigéniques.



Des crédits exceptionnels ont été accordés par l'ARS en 2021 pour compenser les surcoûts infirmiers du SSIAD nécessités par la prise en charge des usagers ayant un profil complexe et/ou nécessitant des soins lourds.

### Le service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD)

Après une expérimentation du service d'aide et de soins à domicile dans le cadre des objectifs du PAERPA (parcours santé des aînés), le SPASAD a été pérennisé en 2020 sur le territoire de Laval. Le SPASAD permet de favoriser la coordination des différents professionnels, auxiliaires de vie, aide-soignants et infirmières, auprès des personnes âgées accompagnées par les services du CCAS.

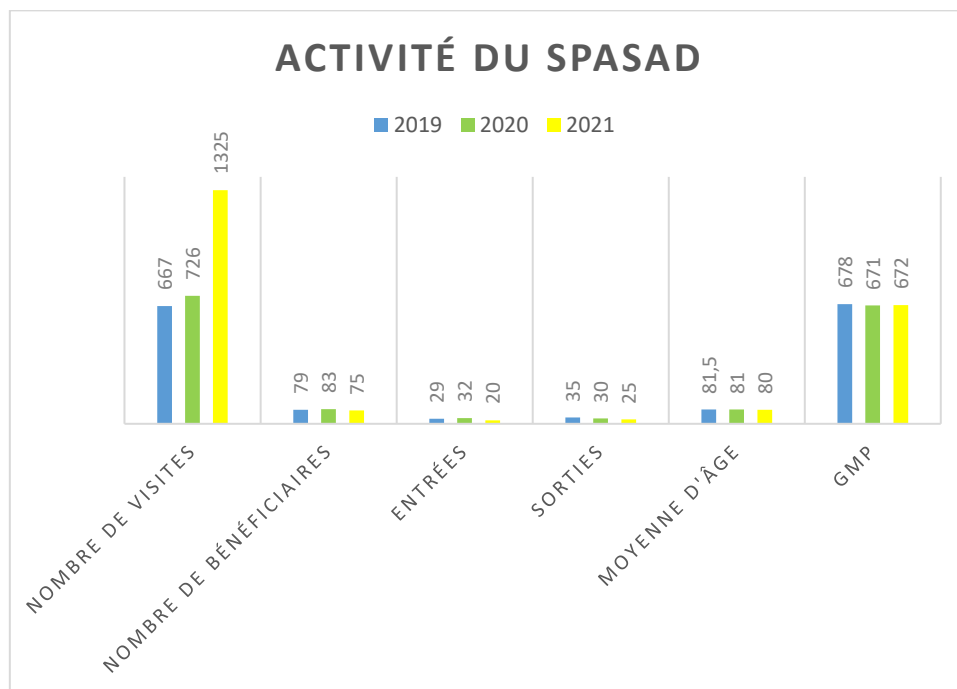
**1 325 visites à domicile** ont été effectuées par les deux infirmières référentes SPASAD (coordination aide-soignant / aide à domicile / soins)

**10 295 heures d'interventions**

**75 bénéficiaires**

Moyenne d'âge : **80 ans**

GMP : **672**



Un mi-temps de psychologue a été mis en place en octobre 2018, suite à un appel à projets de l'ARS. Il a pour objet d'accompagner les personnes âgées et leurs aidants, ainsi que de soutenir les professionnels, notamment en apportant un éclairage lors de réunions de transmissions hebdomadaires des aides à domicile ou des aide-soignantes et infirmières. Au vu des besoins, ce temps a été doublé en 2021.

### L'équipe d'appui en adaptation et réadaptation

Le CCAS est porteur de l'équipe d'appui en adaptation et réadaptation (EAAR) qui vise à favoriser le parcours de la personne âgée ou handicapée vieillissante en la maintenant le plus longtemps possible à domicile et ainsi prévenir les hospitalisations d'urgence.

L'EAAR couvre les territoires de Laval-agglomération et du Pays des Coëvrons en partenariat avec le Centre hospitalier de Laval et l'hôpital d'Évron. Elle est composée de 9 agents : 1 coordinatrice, 3 psychologues, 3 ergothérapeutes et 2 diététiciens vacataires.

L'EAAR est financée par l'ARS Pays de Loire dans le cadre de son programme régional de santé. Les aides proposées sont des Conseils en adaptation et aménagement du logement, du soutien psychologique à l'aidant, à l'aidé et aux professionnels intervenant à domicile, et enfin des conseils en nutrition et rééquilibrage alimentaire.

En 2021, l'EAAR Centre Mayenne a connu une année de forte activité avec plus de 160 personnes aidées en file active mensuelle, soit **667 personnes aidées** sur l'année. Aussi, chaque mois, ce sont en moyenne 55 nouvelles demandes d'intervention qui sont reçues au service de l'EAAR.

En 2021, **659 nouveaux dossiers** de demandes d'intervention sont comptabilisés, soit + 46 % par rapport à 2020 et +29 % par rapport à 2019.

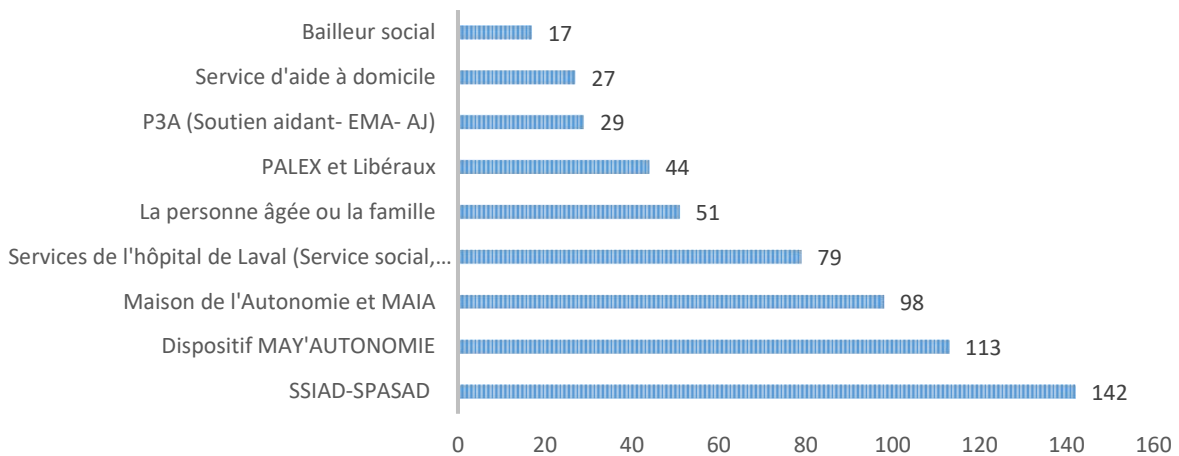
Le partenariat entre l'EAAR Centre Mayenne et May'autonomie est reconduit de octobre 2021 à août 2022 par la Conférence de financeurs de la Mayenne. Les ergothérapeutes ont orienté plus de 200

situations vers cet accompagnement administratif et financier qui a pour objectif de faciliter l'acquisition des aides techniques et les aménagements de logements.

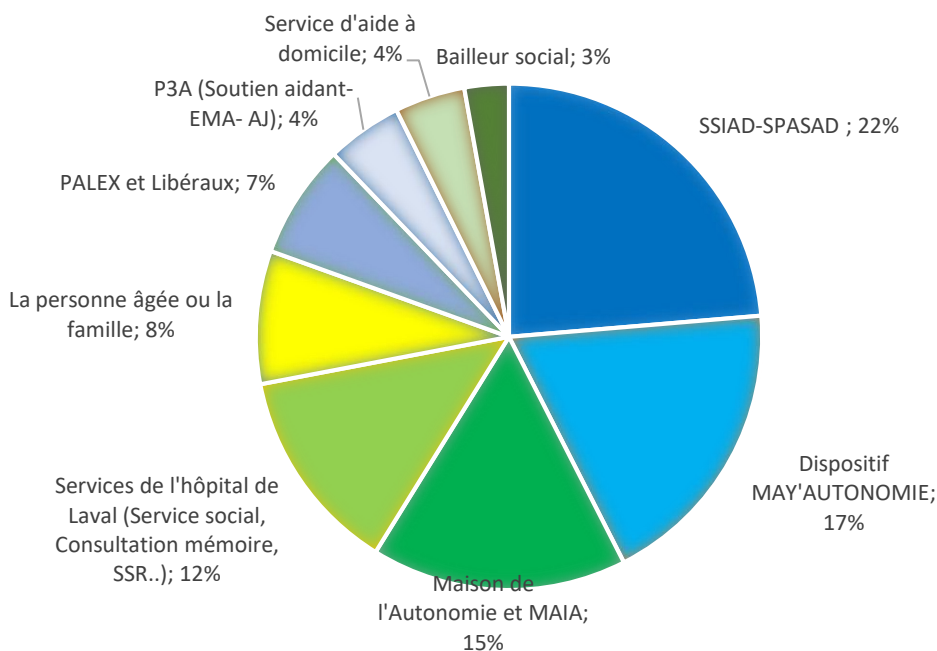
Peu d'actions collectives auprès des personnes âgées ont été réalisées en 2021 en raison du contexte sanitaire. Néanmoins, l'EAAR Centre Mayenne a su maintenir les liens avec ses partenaires tout au long de l'année.

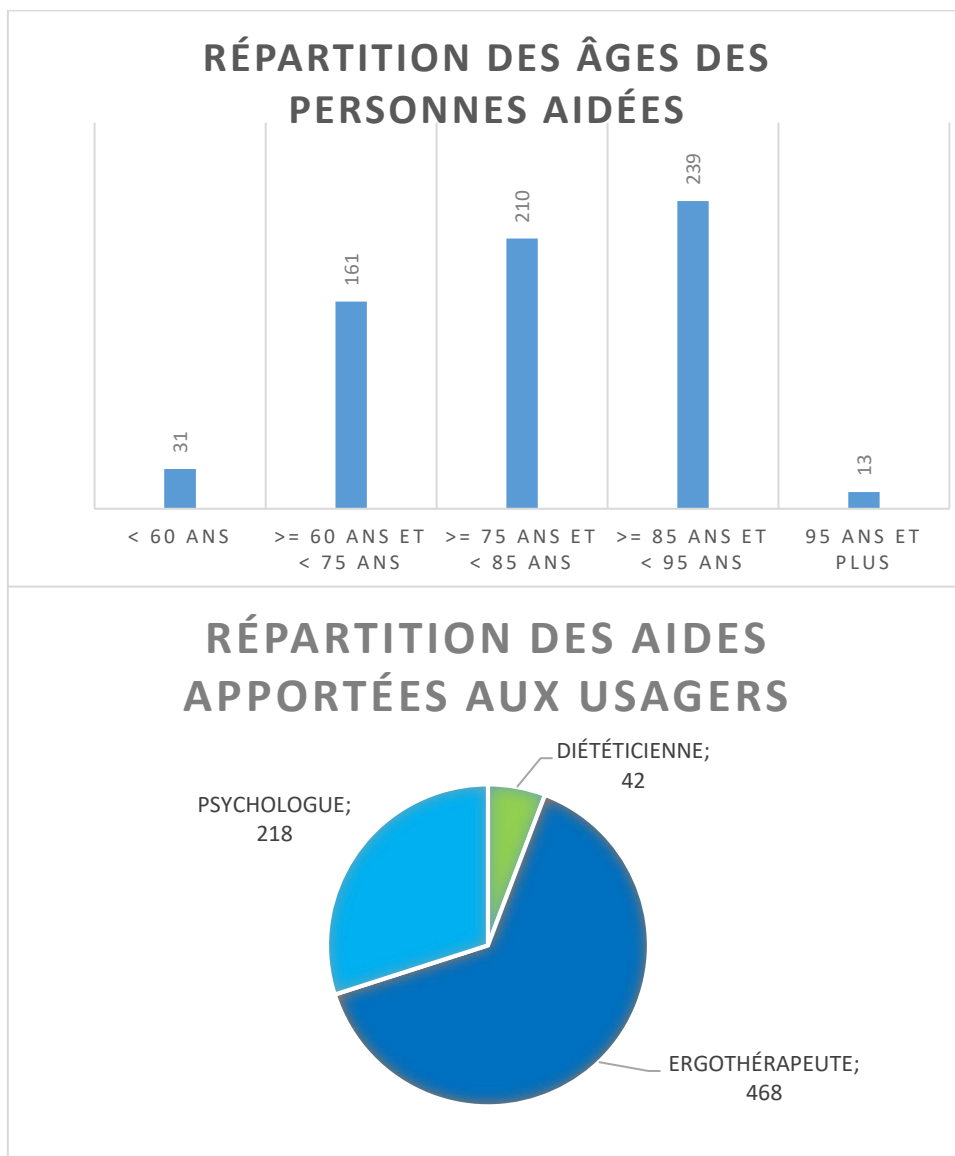
Par ailleurs, les ergothérapeutes de l'EAAR Centre Mayenne assurent la formation PRAP (Prévention des risques liés à l'activité physique) auprès des intervenants du domicile du CCAS de Laval (infirmiers, aide-soignants, aides à domicile). Cette formation a pour objectif de prévenir les accidents de travail en les formant à devenir acteur de prévention dans leur environnement professionnel.

## ORIGINE DES DEMANDES D'INTERVENTION EN 2021



## RÉPARTITION DES PROFESSIONNELS DEMANDEURS EN 2021





### La direction accueil aidants-aidés

La direction du pôle accueil aidants-aidés regroupe l'équipe mobile Alzheimer, l'accueil de jour et la plateforme de répit des aidants.

Cette direction comprend : une directrice infirmière coordinatrice, une psychologue, une ergothérapeute, deux animatrices assistantes de soins en gérontologie, deux aide-soignantes, une assistante médico-psychologique, une auxiliaire de vie ASG et une équipe de sept aide-soignants formés assistants de soins en gérontologie qui réalisent une à deux après-midis par semaine au titre de l'EMA de Laval renforcée par 5 aides soignants sur le grand Laval-Agglomération en partenariat avec le SSIAD de l'Assmadone et 4 aide-soignants et 1 ergothérapeute sur les Coëvrans en partenariat avec l'Hôpital local d'Évron.

#### a. L'équipe mobile Alzheimer (EMA)

L'équipe mobile Alzheimer a réalisé **164 prises en soins** en 2021 (soit 98 % de taux d'occupation) dont 84 % domiciliées dans l'agglomération lavalloise et 16 % dans le pays des Coëvrans, en partenariat avec les SSIAD de l'Assmadone et d'Évron, qui ont chacun en charge 3 places d'EMA sur les 14 places



autorisées par l'ARS. Deux ergothérapeutes et des assistants de soins en gériatrie interviennent à domicile dans le cadre de l'EMA qui couvre le territoire de Laval-agglomération et le Pays des Coëvrons. Le nombre de séances moyen est de 12 à 15 par personne pendant 3 mois. 80 % des orientations proviennent de la consultation mémoire du Centre hospitalier de Laval, 15 % des médecins traitants (surtout pour le secteur des Coëvrons) et 5 % par une neurologue libérale.

Taux d'occupation de personnes prises en charge par an : **98 % (2 052 séances réalisées à domicile)**

57,5% sont des femmes

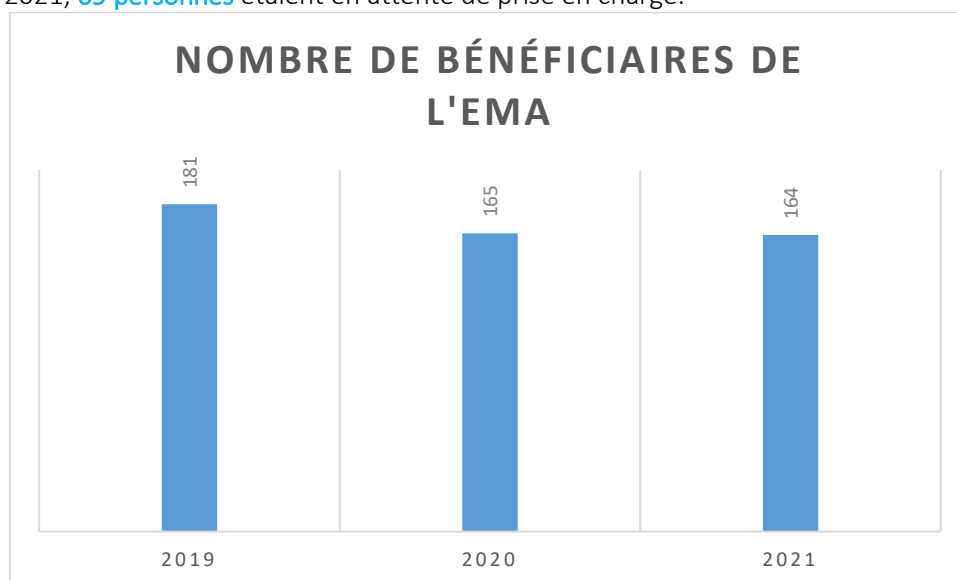
60 % des personnes suivies vivent à Laval

24 % des personnes dans l'agglomération hors Laval

16 % des personnes dans le Pays des Coëvrons

**101 nouvelles demandes** (117 en 2020) ont été reçues en 2021 (39 à Laval, 49 dans le reste de l'agglomération, 13 dans les Coëvrons et 1 hors-secteur réorientée).

Au 31/12/2021, **69 personnes** étaient en attente de prise en charge.

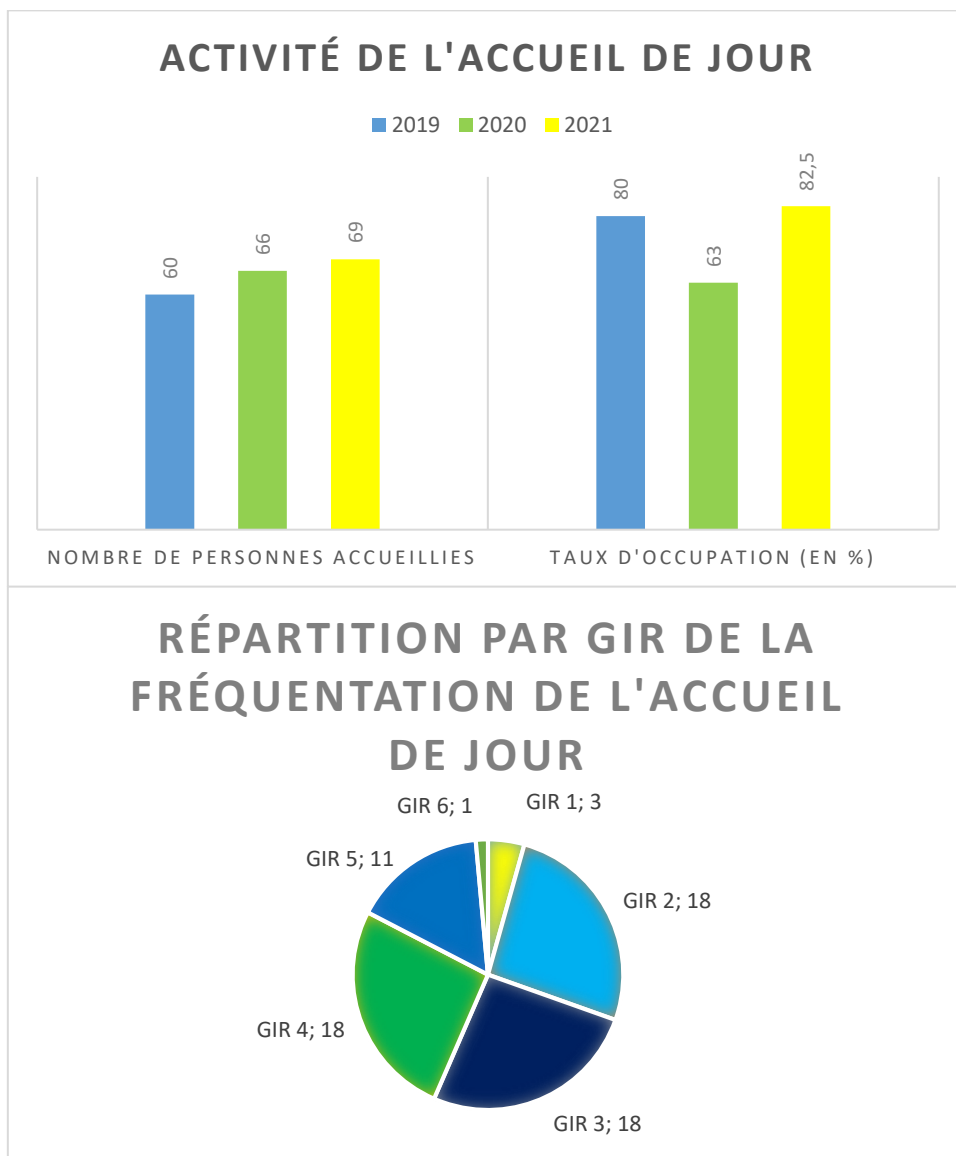


#### b. L'accueil de jour

L'accueil de jour est d'une capacité de 10 places. Il contribue à la politique de maintien à domicile en offrant du répit aux aidants. L'accueil de jour couvre toutes les communes de Laval-agglomération grâce au transport proposé par le service.

Moyenne d'âge : **80 ans** (39 à 95 ans)

Taux d'occupation : **82,5 %**



64 nouvelles demandes ont été reçues en 2021, pour **28 nouvelles entrées**.

#### c. La plateforme d'accompagnement et de répit

La plateforme d'accompagnement et de répit a poursuivi ses activités sur le territoire du centre de la Mayenne afin d'offrir un lieu d'accueil, d'information et de soutien pour les aidants des personnes confrontées à une maladie neuro-dégénérative. De ce fait, un réseau spécifique se met en place sur le territoire centre mayennais.

Les aidants sont principalement orientés par la consultation mémoire du Centre hospitalier de Laval, les professionnels de santé libéraux, les services d'aide ou de soins à domicile, la Maison départementale de l'autonomie, les associations et les bénéficiaires eux-mêmes par le bouche à oreille, suite à des conférences ou des relais dans la presse locale.

**614 aidants** (dont 396 femmes) ont pris contact avec la plateforme de répit en 2021, soit + 28 % par rapport à 2020 dont :

- 396 femmes
- 350 conjoints et 233 enfants ;

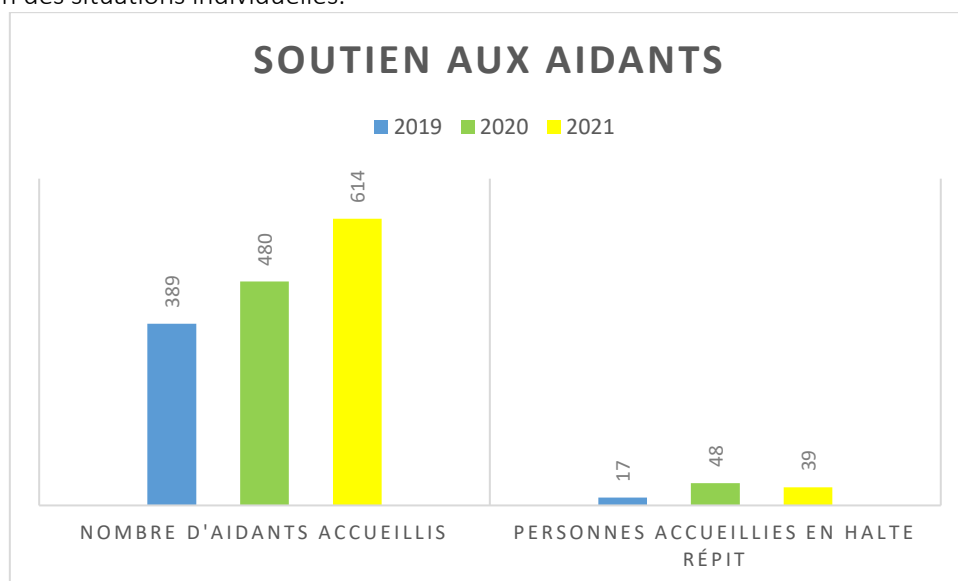
- 136 nouvelles personnes ;
- 444 habitants de Laval ou de l'agglomération.

271 aidants cohabitent avec leur aidé (soit 44 % des aidants, 173 femmes).

117 aidants (soit 17 %) sont encore en activité professionnelle. Ils ne sont toutefois pas à corrélérer avec les co-habitants, les enfants pouvant être aidants tout en habitant à distance.

Moyenne d'âge des aidants : **68 ans** (beaucoup d'enfants ou de conjoints sont encore en activité professionnelle).

La psychologue de la plateforme a assuré **350 entretiens individuels**, sur site ou à domicile. La directrice infirmière coordinatrice a assuré **81 entretiens** et **127 visites à domicile**, pour information, évaluation et orientation des situations individuelles.

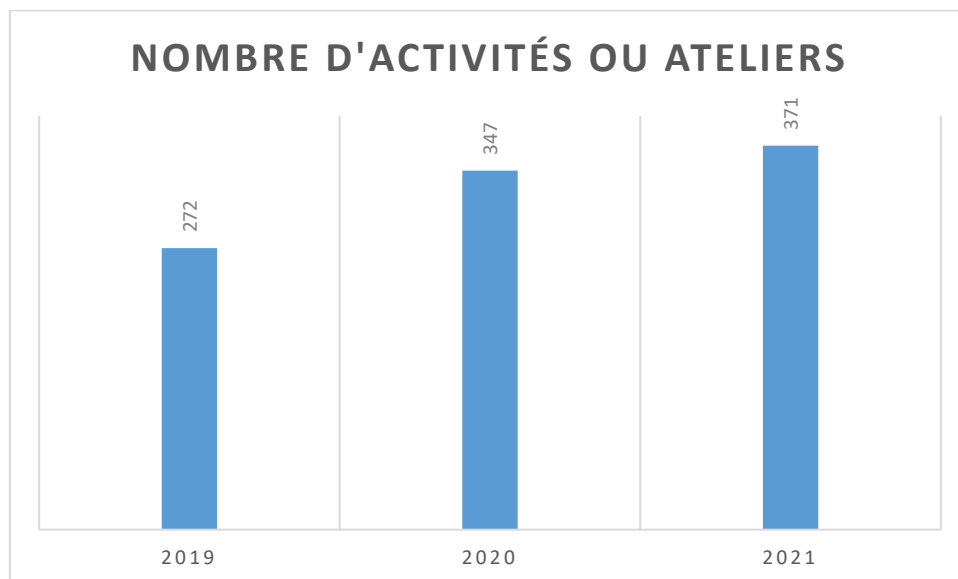


Une pause-café des aidants est proposée à Laval, Évron et Loiron. Il s'agit de groupes d'expression animés par la psychologue et/ou la directrice-infirmière de la plateforme. Sur ce même temps, les personnes aidées sont accueillies par les animatrices de la plateforme de répit en halte-relais gratuite, sur le même lieu.

En 2021, **65 pauses-café** ont été organisées :

- 21 à Laval : 24 aidants et 7 aidés en halte-relais (soit 79 participations) ;
- 22 à Loiron : 8 aidants et 5 aidés en halte-relais (soit 81 participations) ;
- 22 à Évron : 9 aidants et 5 aidés en halte-relais (soit 105 participations).

En 2021, **371 ateliers ou activités** ont été organisés, totalisant **1 550 participations** (942 aidants et 608 aidés). Les sorties collectives mensuelles ont connu des restrictions et se sont tenues en petits groupes dans le strict respect des règles sanitaires. **5 temps forts** ont toutefois été réalisés dans l'année.



4 ateliers dédiés aux aidés ont été mis en place dans le cadre de la stratégie nationale des aidants en 2021 dans l'objectif de stimuler les personnes, maintenir le lien social et donner du répit aux aidants. 43 personnes en ont bénéficié.

L'Agence régionale de santé des Pays de la Loire a demandé une extension de la plateforme de répit sur le territoire du sud de la Mayenne. Une réflexion a été engagée en 2021 pour en étudier les modalités avec notamment le Centre hospitalier local du sud-ouest mayennais (CHLSOM).

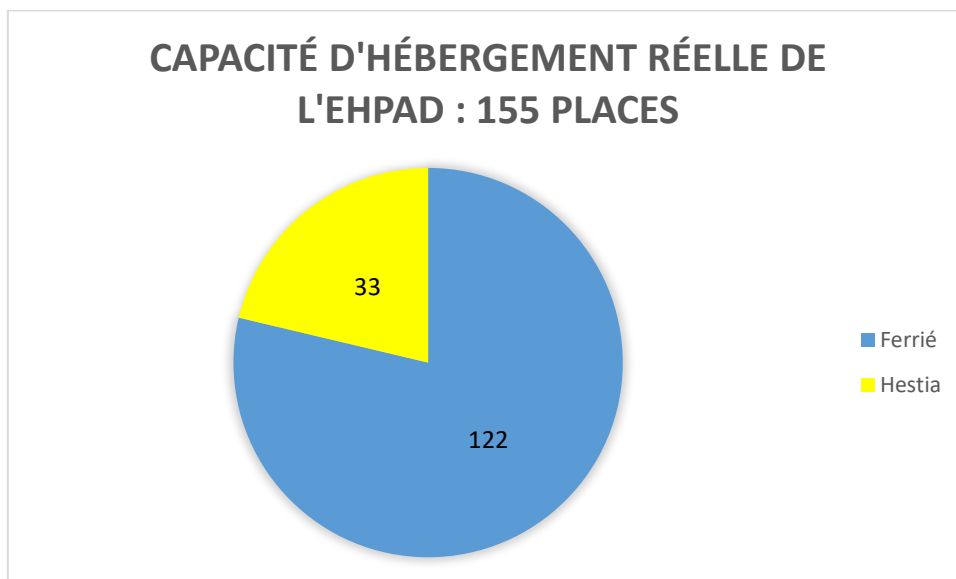
### L'hébergement des personnes âgées en 2021

Plus de 150 agents interviennent au sein des deux résidences de l'EHPAD : Hestia et Ferrié, sur une pluralité de métiers spécialisés dans l'accompagnement de la personne âgée dépendante.

#### a. L'hébergement à titre permanent

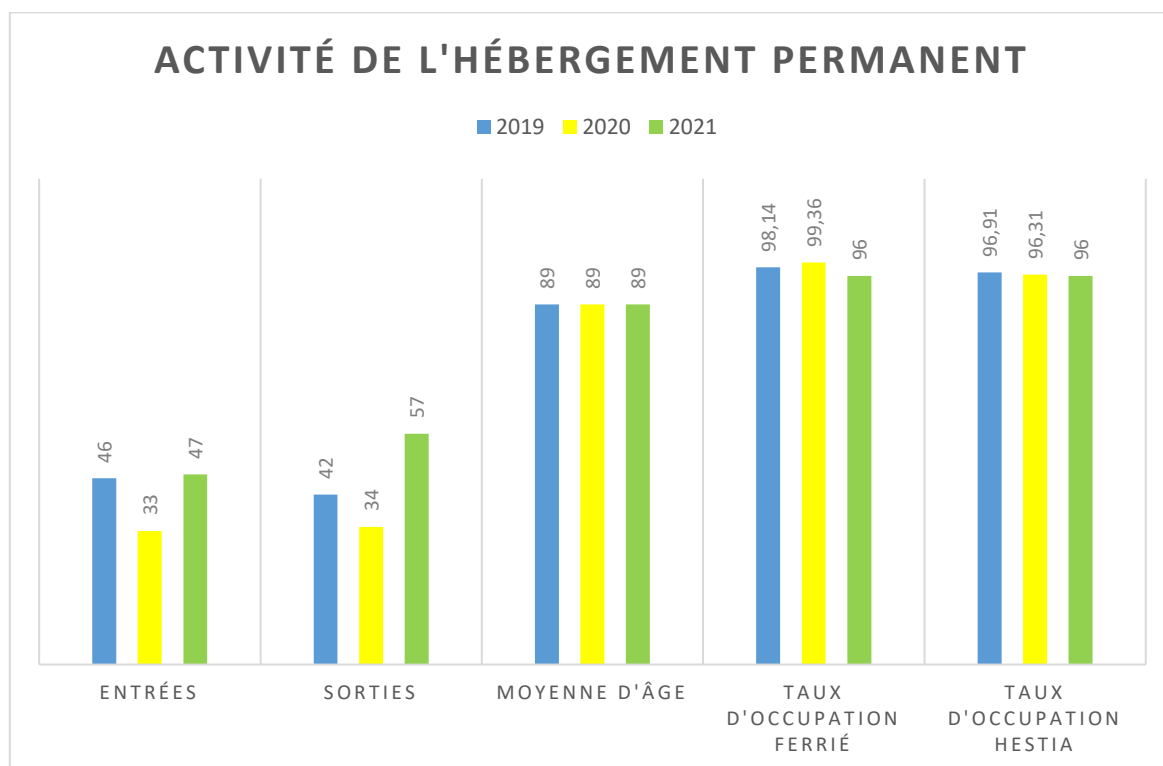
La capacité d'hébergement permanent réelle et autorisée de l'EHPAD pour l'année 2021 est de **155 lits**. La résidence Ferrié propose 122 lits d'hébergement permanent dont 10 lits dans une unité pour personnes âgées désorientées (UPAD).

La résidence Hestia dispose de 38 lits d'hébergement permanent.



L'ensemble des lits est habilité à l'aide sociale.

Le taux d'occupation a légèrement diminué par rapport à 2020 (96 % contre 98,71 %). Les admissions ont en effet été espacées, puis suspendues durant l'été 2021, en raison des difficultés de recrutement de personnel soignant.



**b. L'hébergement à titre temporaire**

Les deux résidences de l'EHPAD proposent **13 places d'hébergement temporaire** avec des spécificités différentes.

La résidence Hestia dispose de 9 lits d'hébergement temporaire depuis 2019.

Depuis 2020, **4 de ces places sont dédiées à l'accueil en sortie d'hospitalisation** dans le cadre de l'expérimentation du PAERPA, au tarif journalier de 20 € (le reste du prix de journée étant financé par l'ARS). Orientées par l'équipe de gériatrie du Centre hospitalier de Laval, **13 personnes** ont été accueillies dans le cadre de ce dispositif en 2021, pour une durée moyenne de 30 jours. Celui-ci a pour objectif de préparer le retour à domicile et d'éviter les ré-hospitalisations. À titre de comparaison, 19 personnes ont été accueillies en 2020.

Sur les 5 autres places, jusqu'en novembre 2021 (date à laquelle la répartition des places en hébergement temporaire a été modifiée), **34 personnes** ont été accueillies (**43 séjours**) pour une durée moyenne de 24 jours.

La résidence Ferrié dispose de **4 places d'hébergement temporaire situées dans l'unité protégée** à destination de personnes âgées qui présentent des troubles liés à une pathologie neuro-dégénérative, ainsi que **5 places en hébergement temporaire "classique"** depuis novembre 2021.

**20 personnes** ont été accueillies en hébergement temporaire à la résidence Ferrié en 2021.

Le taux d'occupation des personnes en hébergement temporaire a baissé à 43 % en 2021 (contre 48,47 % en 2020), du fait de la crise sanitaire et de la pénurie de personnels soignants.

Durant cette période de vigilance sanitaire, l'EHPAD a maintenu auprès des résidents ses activités de lien social, de bien-être et d'activités physiques adaptées, tout en observant scrupuleusement les gestes barrières, grâce à la mobilisation de ses équipes (soignants, animation, ergothérapeute, psychologue), en lien étroit avec les familles et proches des résidents par une communication régulière.

## VI. BILAN 2021 ET PERSPECTIVES 2022

BILAN 2021	OBJECTIFS 2022
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Axe 1 : Accueillir et accompagner les personnes accompagnées au sein de structures adaptées</b></li> </ul>	
<p>Renouvellement des lits médicalisés à la résidence Hestia permettant d'améliorer le confort et l'ergonomie</p> <p>Acquisition d'un nouveau lave-linge professionnel permettant d'améliorer la qualité et la rapidité d'entretien du linge personnel des résidents de Ferrié</p> <p>Formalisation des plans prévisionnels d'investissement pluriannuels pour le budget principal et les budgets annexes</p>	<p>Poursuivre le travail sur la préparation du plan pluriannuel pour l'acquisition de la résidence Hestia</p> <p>Installation de nouveaux équipements à la résidence Ferrié avec la subvention accordée au titre du Plan d'aide à l'investissement dans le cadre du Ségur de la Santé (dispositifs de protection contre le soleil)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Axe 2 : Garantir la qualité des prestations offertes aux usagers</b></li> </ul>	
<p>Mise en place du dispositif May'autonomie par le service EAAR pour l'accompagnement à l'acquisition des aides techniques et à l'aménagement du domicile</p> <p>Réalisation de l'audit de renouvellement de la certification qualité Cap Handéo du service maintien à domicile, et déploiement des axes du référentiel qualité en particulier les projets personnalisés et l'organisation des suivis réguliers</p> <p>Mise en œuvre de la campagne de vaccination contre le COVID 19 avec ouverture d'un centre de vaccination à la salle polyvalente de Laval</p> <p>Report de la démarche d'évaluation externe pour l'EHPAD et le SSIAD suite au moratoire national décidé dans l'attente de la réforme</p> <p>Validation du projet "dispositif innovant de vie à domicile" ou "EHPAD hors les murs" par l'ARS dans le cadre d'une expérimentation de 3 ans</p>	<p>Poursuivre le dispositif May'autonomie par l'EAAR dans le cadre de l'appel à projet de la conférence des financeurs pour renforcer l'adaptation des logements et la réduction des reste à charge</p> <p>Mettre en œuvre le comité interne de suivi de la certification Cap'handéo et préparer l'audit complémentaire</p> <p>Poursuivre la stratégie vaccinale contre le COVID 19</p> <p>Préparer la démarche d'évaluation externe pour l'EHPAD et le SSIAD après parution des nouveaux référentiels</p> <p>Mise en place de l'expérimentation "dispositif innovant de vie à domicile" ou "EHPAD hors les murs" auprès d'une vingtaine de personnes âgées dépendantes et développement de la démarche partenariale</p> <p>Élaborer la méthodologie pour le renouvellement des projets de service des services Insertion, Aide sociale et Epicerie sociale</p>

- **Axe 3 : Adapter l'organisation des services du CCAS aux besoins des usagers**

<p>Préparation du nouvel organigramme du service maintien à domicile en lien avec la dynamique SPASAD et d'accompagnement renforcé des professionnels</p>	<p>Adapter la nouvelle organisation des services du CCAS dans le cadre de la création d'une nouvelle Direction générale adjointe des services "Solidarités et soins pour tous"</p>
<p>Mise en œuvre des procédures et protocoles de prévention de gestion de la crise sanitaire</p>	<p>Réaliser un nouvel organigramme de la direction SPASAD pour anticiper le déploiement du nouveau Service autonomie à domicile destiné à fusionner progressivement d'ici 2025 les SAAD, SSIAD et SPASAD</p>
<p>Réalisation du projet de service de la direction SPASAD</p>	<p>Spécialiser des places de SSIAD en "soins renforcés" pour répondre aux besoins en surveillance médicale des personnes prises en charge</p>
<p>Réalisation du bilan du projet d'établissement de l'EHPAD et lancement de la méthodologie pour son actualisation</p>	<p>Constituer les groupes de travail thématiques et formaliser le projet d'établissement de l'EHPAD pour les 5 prochaines années</p>
	<p>Renforcer les axes soutien psychologique et prévention de la dénutrition au sein de l'EAAR Centre Mayenne pour répondre aux besoins.</p>

- **Axe 4 : Rendre lisibles les modes de fonctionnement des services du CCAS**

<p>Réalisation d'une communication sur l'activité et l'offre des services du CCAS sur Internet et Intranet</p>	<p>Améliorer la connaissance de l'offre de services et de prestations d'accompagnement du CCAS auprès des usagers et des partenaires (réflexion sur de nouveaux supports)</p>
<p>Renforcement de la communication sur les métiers d'aide à la personne du CCAS pour favoriser l'attractivité et le recrutement (forums emploi, job dating, partenariat pôle emploi..)</p>	<p>Mettre en place un plan d'action sur l'attractivité des métiers pour attirer et fidéliser les agents en utilisant les nouveaux outils numériques</p>

- **Axe 5 : Maintenir les acquis et l'autonomie des personnes âgées (maladies neurodégénératives) et soutenir les aidants**

<p>Finalisation du diagnostic en vue d'élargir la couverture territoriale de la plateforme de répit des aidants avec les acteurs santé-social sur le Sud Mayenne, en lien avec les orientations du plan régional de l'ARS</p>	<p>Mettre en œuvre l'extension de la plateforme de répit des aidants sur le territoire du Sud Mayenne, en lien avec les acteurs locaux, suite à l'obtention des financements</p>
---	--



Renforcement des actions de soutien et de répit des aidants de la plateforme de répit pour pallier les effets de la crise sanitaire, dans le cadre de la stratégie nationale des aidants

Poursuivre le déploiement des actions de répit des aidants au sein de la plateforme de répit des aidants, de la direction EHPAD et SPASAD

Rechercher des financements en relai de la conférence des financeurs fin 2022, pour développer le recours à la prestation de stimulation cognitive à domicile ASG (assistant de soins en gérontologie)

- **Axe 6 : Améliorer la performance des services en s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue**

Mise en place des actions de formation des professionnels dans le cadre des axes du plan pluriannuel du CCAS

Décliner le plan de formation continue des professionnels du CCAS

Poursuite de la démarche qualité de vie au travail à l'EHPAD (dispositif de prévention des TMS Actiback, expérimentation des séances d'échauffement, prise en charge de séances d'ostéopathie )

Poursuivre la démarche qualité de vie au travail au sein des services et établissements médico-sociaux

Préparation de la nouvelle cartographie des postes

Réaliser l'évaluation des risques professionnels et des risques psycho-sociaux au sein du service maintien à domicile et de la résidence Hestia, et établir un plan de prévention pluriannuel

Suivi des mesures de revalorisation salariale liées au Ségur pour les agents du médico-social, et démarche de soutien des professionnels en vue d'obtenir l'équité dans leur application

Appliquer le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP avec la nouvelle cartographie des postes

Mise en place d'une démarche Qualité de vie au travail au maintien à domicile

Mettre en œuvre les mesures de revalorisation salariale du Ségur pour les agents du médico-social

Suivi d'un cycle de formation des travailleurs sociaux et psychologues sur les addictions

Poursuivre la réflexion globale sur l'organisation des roulements de travail en EHPAD

- **Axe 7 : Placer l'utilisateur au centre du projet du CCAS**

Réalisation et diffusion de l'analyse des besoins sociaux avec la définition d'indicateurs sociaux pour évaluer la politique sociale conduite par le CCAS

Mettre en œuvre les orientations politiques définies à partir de l'analyse des besoins sociaux

Réalisation des enquêtes de satisfaction au niveau des services médico-sociaux du CCAS

Organiser des ateliers de la solidarité avec les partenaires institutionnels et associatifs du champ social

Organisation de réunions de l'UDCCAS

Poursuivre la diffusion des enquêtes de satisfaction au niveau des services médico-sociaux du CCAS

Élargir l'action de l'UDCCAS au niveau des CCAS de Laval-Agglomération

- **Axe 8 : Renforcer le soutien auprès des Lavallois en situation de précarité et vulnérabilité économique et relationnelle**

Rencontre avec les associations de l'aide alimentaire pour favoriser les partenariats

Déploiement du dispositif d'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires de RSA en partenariat avec Laval-Agglomération et le département

Mise en œuvre dans le cadre du PRE d'une action de sensibilisation et de formation sur l'apprentissage du langage oral et le bilinguisme pour les enfants des quartiers prioritaires

Organisation d'un séjour vacance avec des familles suivies par le PRE

Adaptation du règlement des aides sociales facultatives aux réalités budgétaires des ménages avec l'application d'un nouveau reste pour vivre

Sensibilisation des bénéficiaires de l'épicerie sociale à une alimentation de qualité

Accompagner l'ouverture d'une escale solidaire avec un restaurant social porté par Habitat Humanisme

Accueillir et accompagner des réfugiés dans le cadre de la mission Apagan

Déployer auprès des professionnels et des parents des actions et des formations pour améliorer l'apprentissage du langage oral chez les enfants bilingues des quartiers prioritaires

Faciliter le départ en vacances des familles

Amplifier les ateliers de sensibilisation à l'environnement à l'épicerie sociale (biovrac, circuit court, zéro déchet, fabrication de produits d'hygiène...)







[WWW.LAVAL.FR](http://WWW.LAVAL.FR)

**Centre Communal d'Action Sociale**

22, place Albert Jacquard

BP 11303 - 53013 LAVAL CEDEX

T. : 02 43 49 47 47

[ccas@laval.fr](mailto:ccas@laval.fr)